

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65
Reçu en Préfecture le : 13/12/2023
ID Télétransmission : 033-213300635-20231212-133852-DE-1-1

Date de mise en ligne : 15/12/2023

certifié exact,

**Séance du mardi 12
décembre 2023
D-2023/346**

Aujourd'hui 12 décembre 2023, à 14h08,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Pierre HURMIC - Maire

Suspension de séance de 17H50 à 18H10

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF MEUNIER, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Tiphaine ARDOUIN, Monsieur Baptiste MAURIN, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Madame Pascale ROUX, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Monsieur Marc ETCHEVERRY, Madame Léa ANDRE, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne FAHMY, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Aziz SKALLI, Madame Catherine FABRE, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Nicolas PEREIRA, Monsieur Philippe POUTOU, Madame Myriam ECKERT,

Madame Céline PAPIN présente sauf de 14h26 à 15h05

Monsieur Maxime GHESQUIERE présent à partir de 16h00, Madame Léa ANDRE présente jusqu'à 18h15, Monsieur Stéphane PFEIFFER présent jusqu'à 18h40 .

Excusés :

Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Brigitte BLOCH, Madame Servane CRUSSIÈRE, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Charlee DA TOS, Monsieur Maxime ROSSELIN, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Thomas CAZENAVE, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES, Monsieur Bernard-Louis BLANC,

Analyse économique et financière de l'exercice 2022 de la caisse de crédit municipal de la ville de Bordeaux. Information

Madame Claudine BICHET, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Un rapport annuel relatif à l'activité et à la situation financière de la caisse du crédit municipal est présenté par le Maire devant le Conseil Municipal, avant l'adoption du budget primitif de la commune.

Vous trouverez ci-après les éléments correspondants :

RESUME

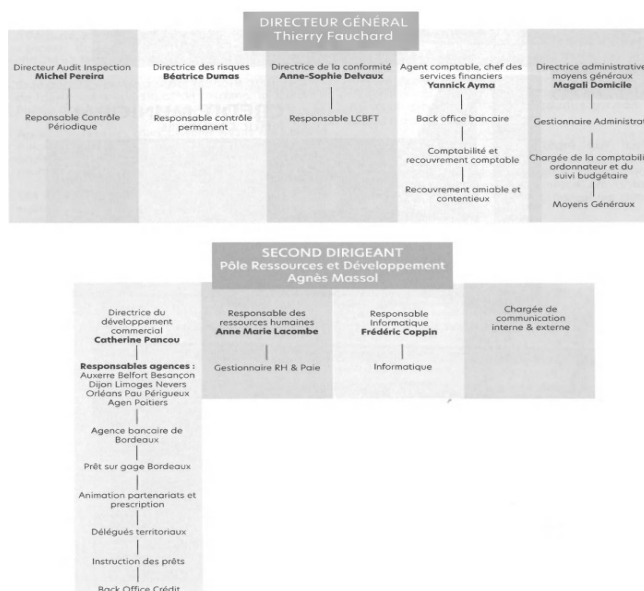
Titulaire

Caisse de crédit municipal de la ville de Bordeaux

Statut

Les caisses de **crédit municipal** sont des établissements publics communaux de **crédit** et d'aide sociale code monétaire et financier art L514-1 à L514-4

Organigramme



Président du COS

M. Hurmic Pierre, Maire de Bordeaux

Vice-Présidente du COS

Mme Bichet Claudine, 1ère adjointe au Maire de Bordeaux

Dir. Gén.al

M. Fauchard Thierry

Objet

Prestations de services bancaires

Périmètre géographique

- 12 agences : Agen, Auxerre, Belfort, Besançon, Bordeaux, Dijon, Limoges, Nevers, Orléans, Pau, Périgueux, Poitiers
- 3 délégués territoriaux couvrant : Bretagne, Normandie, Antilles-Guyane et Réunion

Durée

Création en 1875

L'activité en 2022

Dépôts à vue, compte à terme, épargne réglementée de la clientèle	127,6 millions d'euros
Encours net des prêts personnels	72,5 millions d'euros
Encours net des prêts sur gages	19,8 millions d'euros
Nombre d'Agences	12 agences et 3 délégués territoriaux
Effectifs	103 agents

Des résultats financiers dégradés du fait de la nécessité de réaliser des provisions importantes pour couvrir le risque des prêts patrimoniaux initiés par la direction précédente.

Section de dotation (investissement)	2021	2022
Excédent de recettes	- 8 325 797	- 1 084 280
Section d'Exploitation (Fonctionnement)	2 021	2 022
Recettes total	35 291 314	33 182 132
Dépenses total	35 162 585	33 544 278
Excédent de recettes	128 730	- 362 146
Excédent de recettes à capitaliser	- 8 197 068	- 1 446 426
Report cloture exercice précédent (deduction faite des affectations aux sections de dotation et	39 695 861	31 498 793
Excédent cloture de l'exercice	- 8 197 068	- 1 446 426
Excédent global	31 498 794	29 923 638

Source : Rapport d'Activité
du CCMB (RAD)

Points de vigilance

Les résultats se dégradent du fait d'une activité en baisse dans un contexte concurrentiel important mais aussi d'un provisionnement élevé des prêts patrimoniaux.

SYNTHÈSE

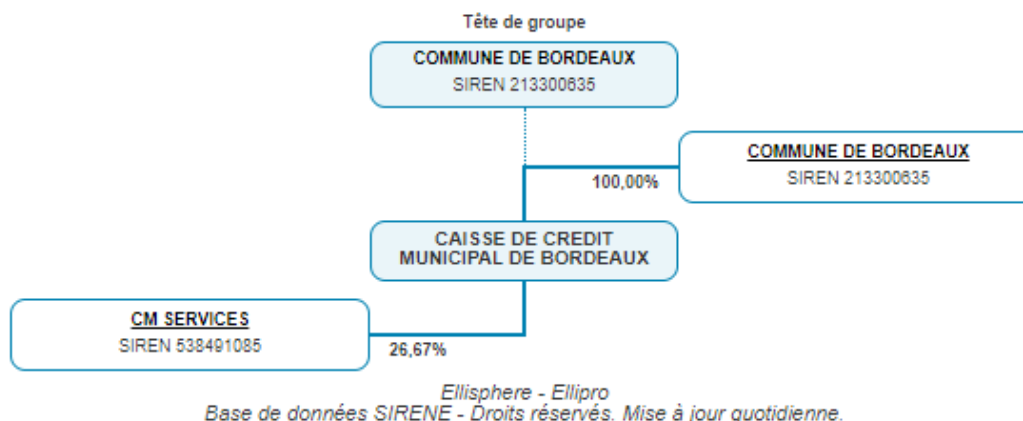
Les métiers :

LE PRÊT SUR GAGE a une vocation sociale et est une mission de service public avec un monopole d'octroi. Un objet de valeur contre un prêt (or, bijoux, montre, maroquinerie, œuvre d'art, vin, sculpture...) pour tous et sans conditions de ressources. C'est Une alternative au prêt bancaire

LE PRÊT PERSONNEL c'est un prêt à la consommation pour financer des travaux, un voyage, une auto...

L'ÉPARGNE pour placer sur livret et compte à terme.

L'actionnariat :



L'ACTIVITE ET LA RENTABILITE :

Pour le CMB, en dix ans, le constat est rude et les opérations avec la clientèle passent de 161 M€ à 92 M€ (encours net) soit une baisse de 43 % répartie comme suit :

(cf annexe 1 : chute des résultats)

Evolution de l'activité

en K€	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
PRETS SUR GAGES	18 177	18 728	18 150	18 790	21 873	24 937	24 116	20 763	19 154	19 783
PRETS PERSONNELS	142 883	125 756	118 986	116 582	124 984	132 434	123 428	106 288	83 641	72 472
Total opéré avec la clientèle	161 060	144 484	137 136	135 372	146 857	157 371	147 544	127 051	102 795	92 255

Source : Comptes annuels

L'activité « Prêt sur gage » en 2022 c'est :

Un nombre de contrats en baisse passant de 25 692 en 2021 à 25 475 en 2022,

Pour un montant moyen de 745 € par rapport à 736 € en 2021,

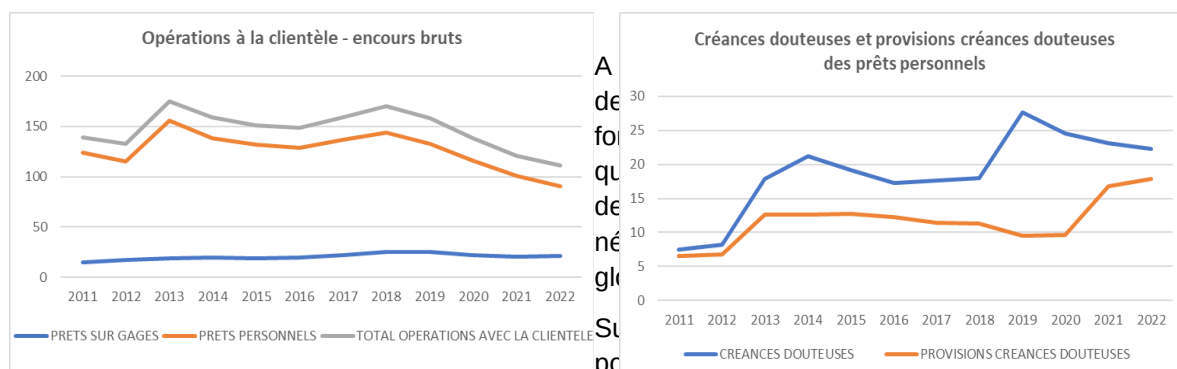
Pour un encours total passant de 18 900 K€ en 2021 à 19 327 K€ en 2022.

L'activité « crédit et collecte » en 2022 c'est :

1 820 prêts ont été réalisés en 2022 pour un montant de 19 420 K€ soit une baisse de 3,22% par rapport à 2021,

Pour un montant moyen de 10 670 € et une durée moyenne de 51 mois, contre 10 790 € et 53 mois en 2021

Pour un encours de collecte passant de 143 898 K€ en 2021 à 125 579 K€ en 2022.



diminution de 5,77 % mais pas de façon suffisante pour compenser la chute des recettes issues de l'activité qui ont enregistré une baisse de 11,20 % sur la même période.

D'où, du fait des pertes enregistrées, l'excédent global diminue de 26% et passe de 40 M€ à un peu moins de 30 M€ en 2022.

I. LES CONTROLES

Le contrôle de cohérence des comptes

L'existence de deux comptabilités publique et privée, oblige à des vérifications des écritures d'autant plus que sur certaines charges ou produits des regroupements de comptes sont faits ou pas. La différence la plus notoire est sur l'agence comptable qui doit retraiter le montant des disponibilités de l'épargne réglementée collectée pour la Caisse des dépôts et consignation pour 15 027 K€ en 2020 par exemple, car cette dernière a fait l'objet d'un traitement comptable différent en comptabilité privée. Cette régularisation doit intervenir en 2023. (Cf. tableau de contrôle ci-dessous)

Cependant il serait bien dans le document du commissaire aux comptes de voir apparaître plus précisément le détail des immobilisations notamment celle du siège qui n'apparaît pas même si sa VNC est à zéro. Le siège a été valorisé à plus de 8 millions d'euros.

II. L'ANALYSE FINANCIÈRE

La CCMB a une double contrainte en matière de comptabilité et doit présenter ses comptes en conformité avec la comptabilité privée bancaire et publique. Les comptes annuels en comptabilité privée bancaire sont vérifiés et certifiés par un commissaire aux comptes.

Pour notre analyse nous observerons la section d'investissement et de fonctionnement.

Pour 2023, la section d'investissement était en équilibre au budget primitif à hauteur de 8 095 619 €.

Le réalisé pour les dépenses s'établit à 5 811 444 €, ce repli s'explique par une diminution des dépenses incorporelles prévues pour un million d'euros et qui n'ont pas été réalisées.

Les recettes réalisées sont aussi en repli à 4 727 165 € mais insuffisantes pour dégager un résultat positif. A noter la non réalisation du fonds pour risques bancaires généraux (FRBG) prévue en dépenses de la section de fonctionnement pour le montant de 1 100 000 €. L'emprunt prévu pour la réalisation de travaux et d'acquisition de matériel à hauteur de 1 920 K€ n'a pas été mobilisé.

Soit un déficit de cette section de 1 084 K€. Ce résultat est pris sur les résultats antérieurs reportés.

Pour la section de fonctionnement en 2023 son montant au budget primitif était de 33 690 802 €, porté en décision modificative à 34 033 956€.

Le réalisé est de 33 544 277 € pour les dépenses. Ces dernières sont en baisse par rapport au prévisionnel notamment pour le poste impôts et taxes (-182 K€) ou les travaux et services extérieurs (- 103K€). Notons les charges de personnel un réalisé en adéquation avec le prévisionnel. La dotation au fonds pour risques bancaires généraux n'a pas été constatée pour 1 100 000 €.

Cette maîtrise des dépenses n'a pas été suffisante pour équilibrer cette section car les recettes n'ont été que de 33 182 132 €, soit un résultat négatif de 362 K€.

Les recettes sont en retrait de 1 045 547 € du fait du non atteint du montant prévu au BP pour les prêts sur gages – 749 K€ et prêts personnels – 495 K€, notons cependant le bon niveau des produits financiers + 203 K€, et le montant toujours aussi important des provisions (annexe 2 prêts et provisions).

Le résultat négatif des deux sections de 1 446 426 € est déduit de l'excédent global antérieur qui passe de 31 498 794 € pour 2021 à 29 923 638 € en 2022.

ANNEXES

Annexe 1 : La chute des résultats

En 2021, ces provisions font exploser le coût du risque à -8,4 M€ et obligent la CCMB à prendre 8 M€ sur le FRBG (fonds pour risques bancaires généraux) pour afficher un résultat positif, mais diminuant ainsi les capitaux propres de 37,7 M€ à 29,7 M€.

En 2022, la même opération se réitère : la provision des prêts patrimoniaux porte le coût du risque à -1,1 M€ ; montant prélevé sur le FRBG pour minorer l'impact en résultat, qui malgré cela est négatif de -362 k€. Les fonds propres diminuent à 28,3 M€ pour un total de bilan de 164,8 M€. Le FRBG a été puisé en totalité.

Le résultat net entre 2013 et 2019 est de l'ordre de 1,4 M€ à 1,5 M€. En 2020, il devient négatif à hauteur de -695 k€. En 2021, il affiche 128 k€, grâce aux 8 M€ prélevés sur le FRBG ; en 2022, le résultat est de -362 k€, en ayant prélevé 1,1 M€. Sans FRBG, les résultats auraient été de -7,8 M€ et -1,5 M€ en 2021 et 2022.

Situation financière

en €	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022
Résultat de l'exercice	1 425 662	1 420 004	1 549 967	1 548 793	1 560 754	1 533 282	33 597	-694 935	128 730	-362 146

en €	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022
Capital souscrit	11 217 972	11 345 538	11 452 453	11 556 952	11 621 915	11 801 366	11 982 488	12 147 744	12 216 286	12 313 068
Subvention d'équipement	0	0	0	0	0	0	0	24 842	22 342	19 842
Réserves	2 575 856	12 225 132	12 225 132	12 225 132	12 225 132	12 225 132	12 225 132	12 225 132	12 225 132	12 225 132
Report à nouveau	9 649 276	830 096	1 677 185	2 605 653	3 571 966	4 275 269	4 999 429	4 867 771	4 104 293	4 104 293
Résultat de l'exercice	1 425 662	1 420 004	1 549 967	1 548 793	1 560 754	1 533 282	33 597	-694 935	128 730	-362 146
Total Capitaux propres hors FRBG	24 868 765	25 820 770	26 904 737	27 936 530	28 979 767	29 835 049	29 240 647	28 570 554	28 696 783	28 300 190
Fonds pour risques bancaires généraux	7 800 000	7 800 000	8 300 000	8 650 000	9 000 000	9 100 000	9 100 000	9 100 000	1 100 000	0
Total Capitaux propres avec FRBG	32 668 765	33 620 770	35 204 737	36 586 530	37 979 767	38 935 049	38 340 647	37 670 554	29 796 783	28 300 190

Source : Comptes annuels, Note 10 : capitaux propres

Les provisions comptabilisées impactent de façon très négative les résultats de la CCMB et l'équilibre de la section de fonctionnement en comptabilité publique. La CCMB doit absorber ses pertes par ses fonds propres en 2022. Pour 2023 et 2024, elle devra faire une demande auprès des services ministériels concernés pour réaliser cette opération afin d'équilibrer ses comptes sur les budgets prévisionnels.

Annexe 2 : les prêts et les provisions

Les crédits municipaux, sur leur activité « prêts personnels » ont été en très forte concurrence avec les établissements généralistes qui ont dominé ce marché avec des taux plus attractifs. Le secteur est dynamique, très concurrentiel et de plus en plus réglementé. Face à cette situation, ils n'ont pas eu le développement commercial nécessaire pour endiguer une baisse de leur activité.

Pour le Crédit Municipal de Bordeaux, en dix ans, les opérations avec la clientèle chutent de 161 M€ à 92 M€ (encours net), soit une baisse de 43 % répartie comme suit :

en K€	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
PRETS SUR GAGES	18 177	18 728	18 150	18 790	21 873	24 937	24 116	20 763	19 154	19 783
PRETS PERSONNELS	142 883	125 756	118 986	116 582	124 984	132 434	123 428	106 288	83 641	72 472
Total opé avec la clientèle	161 060	144 484	137 136	135 372	146 857	157 371	147 544	127 051	102 795	92 255

L'encours net des prêts sur gages, activité monopolistique des crédits municipaux, progresse légèrement de 18,2 M€ à 19,8 M€ soit +9% mais n'est pas suffisant pour limiter la baisse des opérations avec la clientèle sur les prêts personnels.

L'encours net des prêts personnels chute de 142,9 M€ à 72,5 M€ soit -49%, victime de la forte concurrence des banques et autres établissements de crédit.

Non seulement les encours bruts de prêts personnels baissent de 41% en 10 ans, mais la part des créances douteuses des prêts personnels augmente de 12% à 25% des encours bruts et les provisions pour créances douteuses s'accroissent de 13 M€ à 18 M€.

proportion créances douteuses et provision pour créances douteuses sur encours brut	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022
provisions créances douteuses	8,14%	9,16%	9,73%	9,51%	8,40%	7,89%	7,14%	8,37%	16,78%	19,84%
créances douteuses	11,48%	15,35%	14,56%	13,43%	12,96%	12,55%	20,83%	21,25%	23,09%	24,80%

Source : CCMB Comptes annuels, retraitements IGS

Pour développer l'activité et compenser la faiblesse commerciale, l'ancienne direction avait lancé de nouveaux produits : les prêts patrimoniaux et prêts sur gage de haute valeur, mis en cause par la CRC et l'ACPR. Non seulement ces prêts n'ont pas enrayé la chute du produit net bancaire (=chiffre d'affaires), mais ils ont considérablement dégradé le résultat et le bilan du Crédit Municipal. Ces produits risqués ont été arrêtés au second semestre 2018 pour les prêts sur gage de haute valeur et au second semestre 2019 pour les prêts patrimoniaux.

L'impact de ces prêts s'étale sur plusieurs années pour différentes raisons : la défaillance ou défaillance potentielle des emprunteurs survient progressivement, la dégradation des encours sains en encours douteux et les provisions pour créances douteuses sont constatées au fil de l'eau. Le risque emprunteur, notamment la capacité de remboursement de l'emprunteur n'a pas été analysée, la CCMB se focalise sur l'actif mis en garantie.

Sur vingt-six prêts patrimoniaux (amortissables et in fine) réalisés par l'ancienne direction, le constat est le suivant : six dossiers de prêts patrimoniaux in fine représentant environ 70% des encours sont en impayés et provisionnés à hauteur de 8,3 M€ pour un encours au 31 décembre 2022 de 10,5 M€, soit près de 80%.

Prêts patrimoniaux	MONTANT PRET	capital restant dû au 31/12/2022	IMPAYES 31/12/2022	Sommes restant dues au 31 12 2022	Provision au 31/12/2022
in fine	14 306 842	5 701 000	5 930 874	11 631 874	8 283 830
dont 6 dossiers provisionnés	10 235 000	4 715 000	5 810 874	10 525 874	8 283 830
amortissable	1 851 200	765 072	0	765 072	0
total	16 158 042	6 466 072	5 930 874	12 396 946	8 283 830

Source « Fichier COS suivi PPX 31 12 2022 », données en euros

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

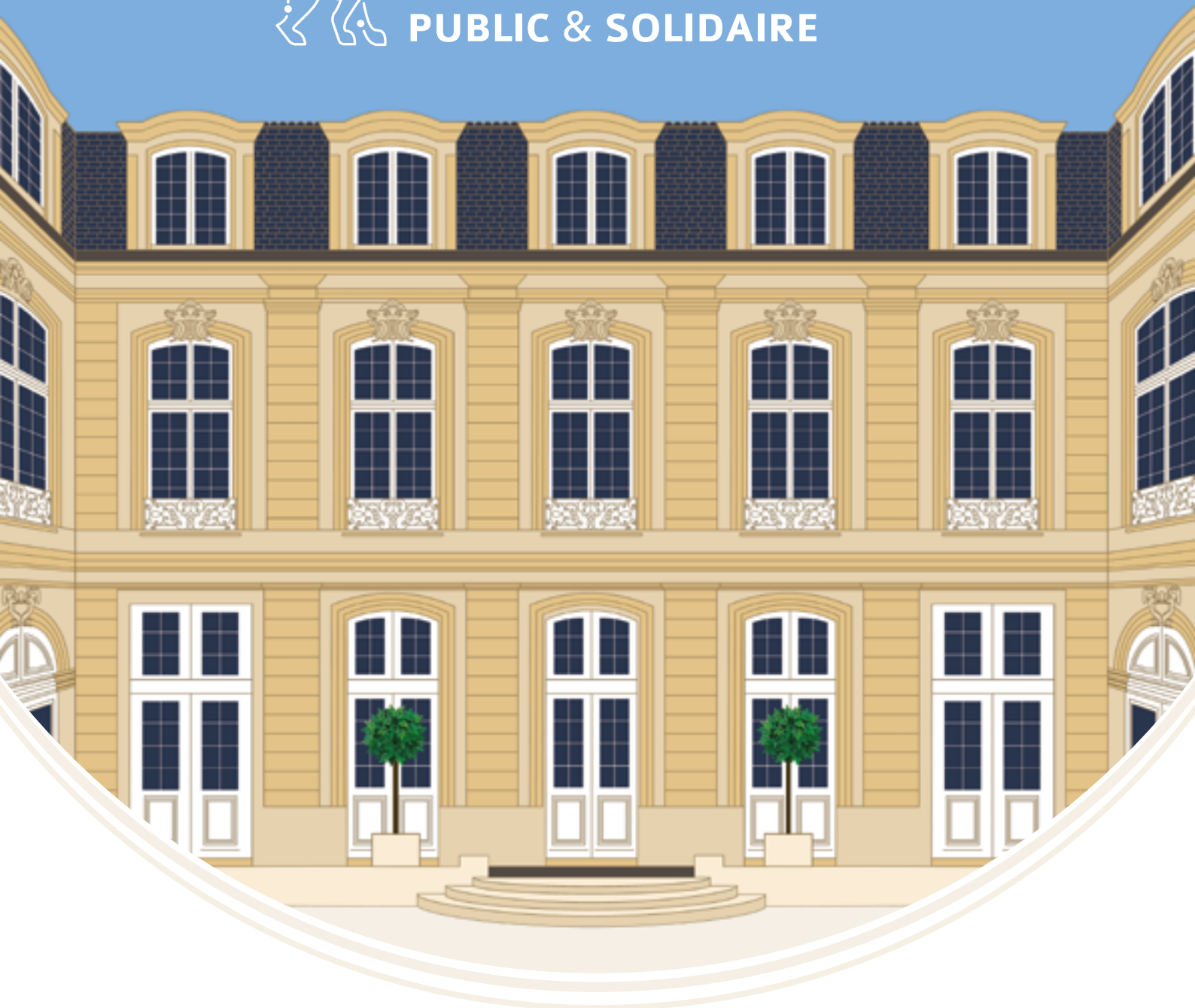
Fait et Délibéré à Bordeaux, le 12 décembre 2023

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Claudine BICHET



CRÉDIT MUNICIPAL
PUBLIC & SOLIDAIRE



RAPPORT ANNUEL **2022**

Caisse de Crédit Municipal de Bordeaux

www.creditmunicipal-bordeaux.fr

Caisse de Crédit Municipal de Bordeaux, Établissement Public Administratif de Crédit et d'Aide Sociale régi par les articles L 514-1 et suivants du Code Monétaire et Financier dont le siège social est au 29, rue du Mirail - CS 91225 - 33074 Bordeaux cedex. Tél. : 05.56.333.780 - SIRET : 263 306 367 00016. Mandataire en assurance, inscrit à l'ORIAS : n° 08043988 - www.orias.fr - www.creditmunicipal-bordeaux.fr

SOMMAIRE

○ Le Mot du Directeur Général.....	04
○ La Gouvernance.....	07
• <i>Les Membres du Conseil d'Orientation et de Surveillance</i>	08
○ Organigramme de la Direction.....	09
○ L'Histoire du Crédit Municipal de Bordeaux.....	11
○ Nos Métiers.....	14
○ Chiffres clés et activité de 2022.....	15
• <i>Activité de Prêt sur Gage</i>	15
• <i>Activité de Crédit et de Collecte</i>	16
○ Rapport du Commissaire aux Comptes sur les Comptes Annuels.....	18
○ Les Etats Financiers.....	25
○ Informations financières au titre du Pilier 3 de Bâle III.....	27
○ Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes sur les Conventions Réglementées.....	29
○ Annexes aux comptes annuels.....	34

LE MOT DU DIRECTEUR GENERAL



L'année 2022 a été marquée par la poursuite de la guerre en Ukraine avec des impacts forts sur les économies.

Nous avons constaté en fin d'année les premiers signes de remontée des taux dans un contexte économique marqué par le retour de l'inflation.

Nos activités de prêts sur gage, qui avaient souffert pendant la période COVID, ont connu une reprise avec une progression de nos encours après les années 2020 et 2021 en repli.

Après un premier semestre en retrait, la production de prêts personnels a retrouvé sur le dernier quadrimestre un rythme plus en adéquation avec nos attentes et nos objectifs.

Les activités de collecte, volontairement ralenties en période de surliquidité et dans un souci de maîtrise des charges financières, ont été pilotées conformément aux orientations données.

Pour autant, les évolutions à la baisse de nos encours de crédit, combinées aux risques toujours présents sur les prêts dits patrimoniaux demeurent inquiétantes et font peser de grosses incertitudes sur l'établissement, comme cela avait déjà été mis en exergue l'année dernière.

D'ailleurs, un audit mené par un cabinet externe, depuis l'automne 2022, a pour mission d'accompagner l'établissement dans la recherche d'un modèle économique qui permettra de relancer l'établissement et de lui assurer un avenir.

Données chiffrées de nos activités de prêts sur gages

Les encours totaux ont progressé en 2022 à 19 327 k€, prêts sur gage de haute valeur, en stock, inclus.

Le nombre de contrats a légèrement diminué à 25 475 contre 25 692 l'an passé.

Le montant du prêt moyen s'élève à 745 euros, hors prêts sur gage de haute valeur.

Données chiffrées de nos activités bancaires

La production de prêts personnels recule en nombre et en montant mais avec une reprise sur le second quadrimestre.

1 820 prêts ont été réalisés pour un total de 19 420 k€ contre respectivement 1 856 contrats et 20 067 k€ en 2021.

La durée moyenne est de 51 mois, contre 53 pour l'exercice précédent, et le montant moyen s'établit à 10 670 € contre 10 790 € en 2021.

Les encours passent de 87 030 k€ en 2021 à 77 189 k€ en 2022.

La politique de réduction raisonnée des encours de collecte, en période de surliquidité, a été respectée avec un encours total qui diminue, conformément aux objectifs, à 125 579 k€ contre 143 898 k€ en 2021.

Les résultats financiers

Le PNB s'élève à 7 850 k€ contre 8 512 k€ en 2021, impacté notamment par la baisse des intérêts de prêts personnels (- 813 k€) en lien, notamment, avec la poursuite de la baisse des encours.

Les charges bancaires ne progressent que de 22 k€ par rapport à 2021 à 1 302 k€.

Les charges générales d'exploitation s'établissent à 8 257 k€ en léger recul par rapport à 2021 (8 331 k€). Il résulte de ces éléments une forte diminution du résultat brut d'exploitation, négatif à -407 k€ contre 181 k€ en 2021. Le résultat d'exploitation est, comme l'an passé, impacté par le coût du risque et souffre de l'effet combiné de la baisse du PNB et de provisions complémentaires passées au titre de l'exercice. Il se situe à -1 519 k€.

Le coefficient d'exploitation s'établit à 105,18%.

Synthèse des principales provisions passées au titre de 2022 et coût du risque :

Le provisionnement sur encours du portefeuille des prêts patrimoniaux connaît une hausse de +1 889 k€ portant le total à 8 284 k€.

Sur ce même portefeuille, la provision pour risque est maintenue et s'établit à 1 847 k€.

Le provisionnement sur les prêts personnels diminue en lien notamment avec la baisse des encours. La reprise s'élève à 1 034 k€.

Au titre de l'exercice, le coût du risque est de -1 113 k€.

Evolution des fonds propres et ratio de solvabilité :

A noter la reprise de la totalité du FRBG inscrite au bilan soit 1 100 k€.

Au 31/12/2022, le ratio de solvabilité de l'établissement demeure cependant à un niveau largement supérieur aux exigences fixées. Il est de 26.81%.

Le résultat net de l'exercice s'établit à -362 k€.

Les perspectives 2023

Les premiers mois de 2023 confirment les tensions inflationnistes constatées au second semestre 2022 avec même une accélération.

Une des conséquences est bien évidemment une remontée des taux importante et sur une période courte.

Cela va entraîner des conséquences pour notre établissement en matière de coût de ressource même si cette hausse des charges financières sera atténuée par le placement de notre trésorerie.

De même, il conviendra, compte tenu de la taille de notre établissement, d'être tout particulièrement vigilant en matière de liquidité et de sa possible raréfaction.

Thierry FAUCHARD
Directeur Général

LA GOUVERNANCE

Établissement public communal de crédit et d'aide sociale, la Caisse de Crédit Municipal est une institution atypique.

Située au confluent des exigences publiques et privées, elle agit comme une entreprise, en poursuit les fins, notamment en termes de résultat annuel, et vit comme une entité publique, avec une gouvernance spécifique.

LES ÉLUS AU COS ENTOURENT LE PRÉSIDENT

Le COS est composé de 5 élus, nommés par le conseil municipal et de 5 personnalités qualifiées désignées par le Maire.

Le COS du Crédit Municipal de Bordeaux dispose de personnalités qualifiées issues des métiers du secteur bancaire.

L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR, notre régulateur ou contrôleur) exige des membres de la gouvernance des banques, auxquelles nous sommes assimilés, une formation et une compétence de nature à comprendre les enjeux et appréhender les risques des métiers de la banque. Elle valide ainsi l'agrément des membres du COS.

LA PRÉSIDENTE ET LA VICE-PRÉSIDENTE

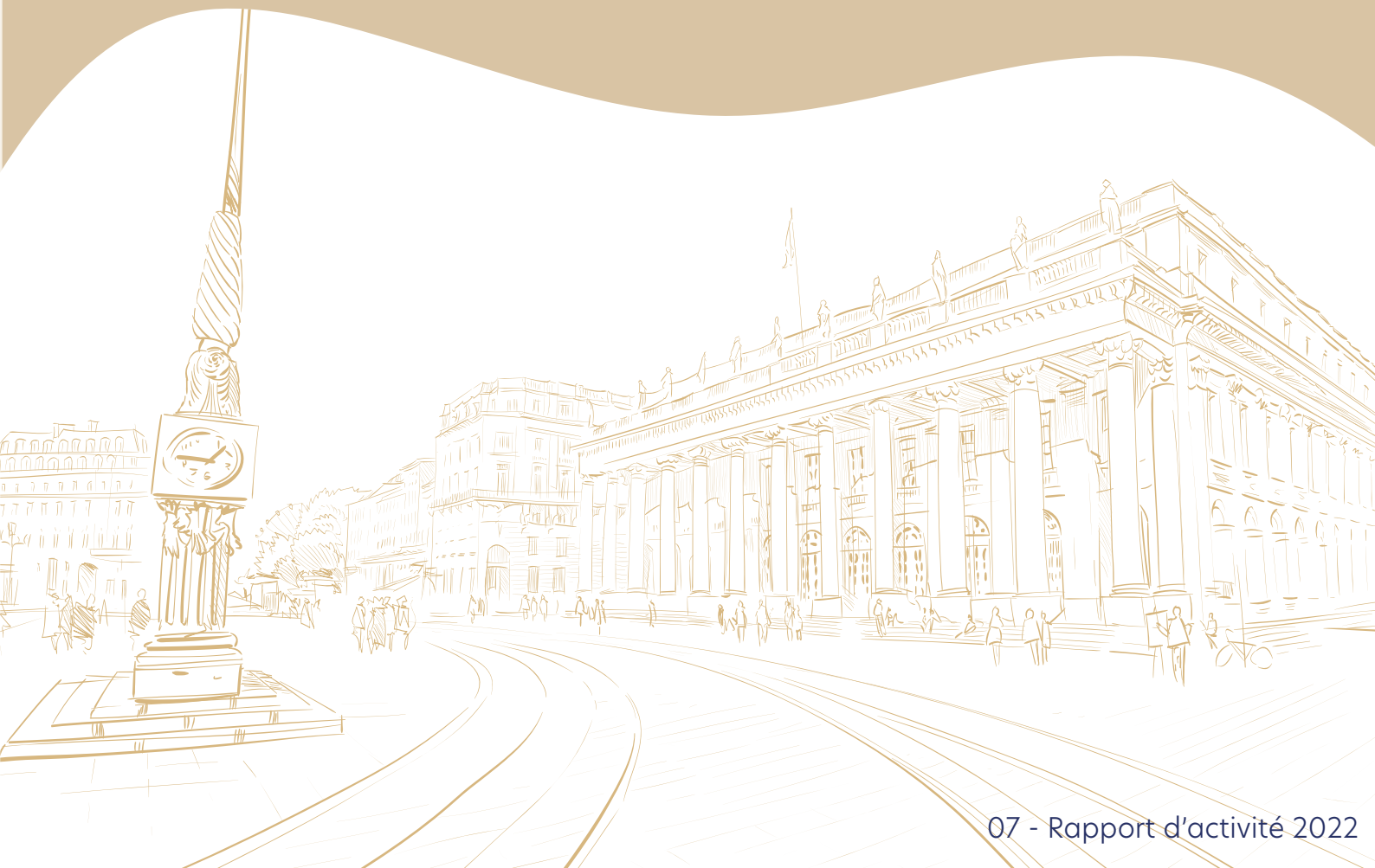
Le Maire de Bordeaux est président de droit du conseil d'orientation et de surveillance (COS).

Il est assisté dans ses fonctions par un Vice-Président, élu par ses pairs siégeant au COS.

LE COMITÉ D'AUDIT ET DES RISQUES

Du fait de la technicité des métiers bancaires, le comité des risques est principalement composé de personnalités qualifiées qui appartiennent au COS.

La présidence de ce comité a été confiée à l'un des membres de ce collège.



LES MEMBRES DU CONSEIL D'ORIENTATION ET DE SURVEILLANCE (COS)



M. Pierre HURMIC

Président et Maire de Bordeaux

MEMBRES ÉLUS

Mme Claudine BICHET
Vice-Présidente du COS et 1ère
adjointe au Maire de Bordeaux

M. Bernard BLANC

M. Stéphane GOMOT

M. Guillaume MARI

M. Pierre De Gaëtan NJIKAM
MOULIOM

PERSONNALITÉS QUALIFIÉES

M. Mathieu BOCQUET

M. Jonathan CITTONE

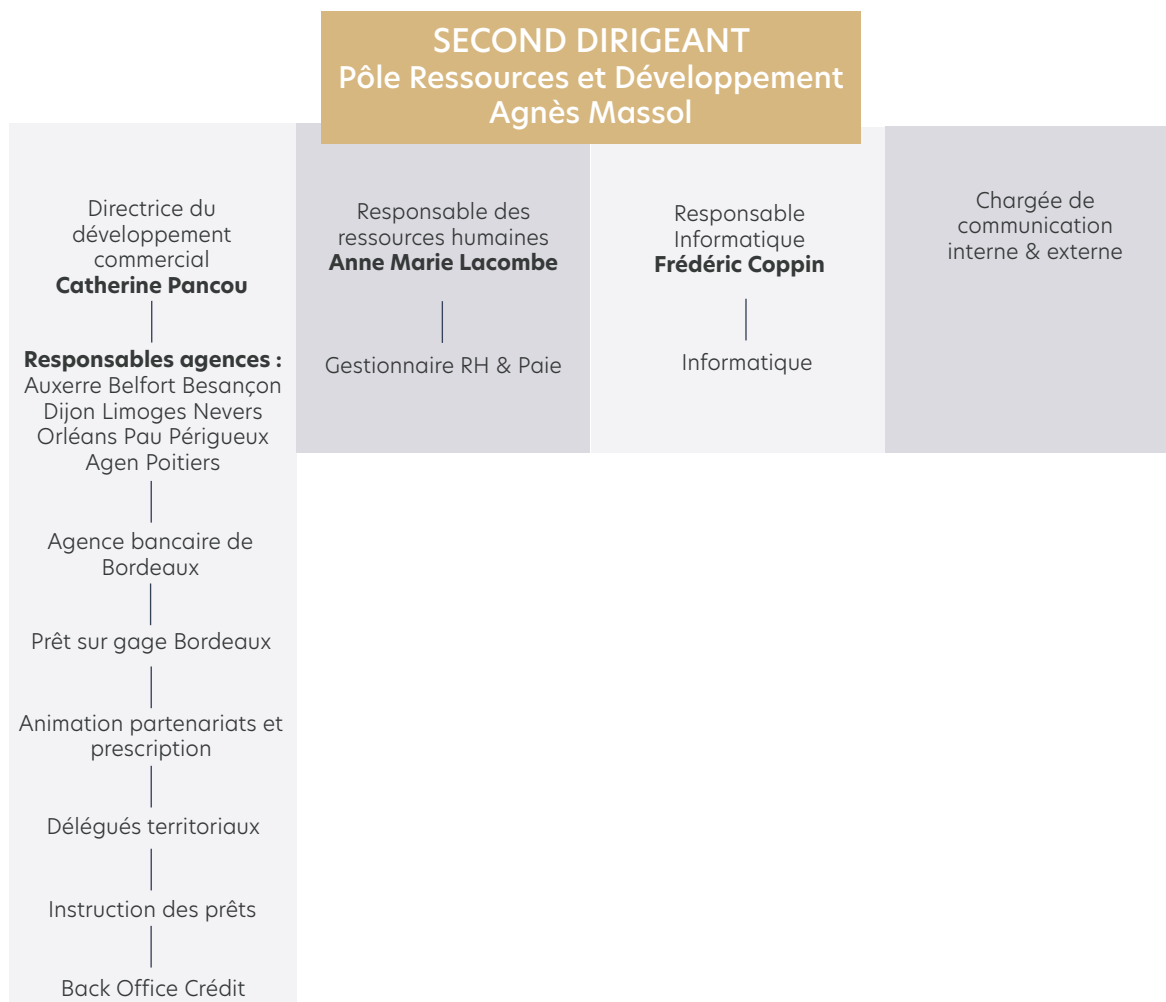
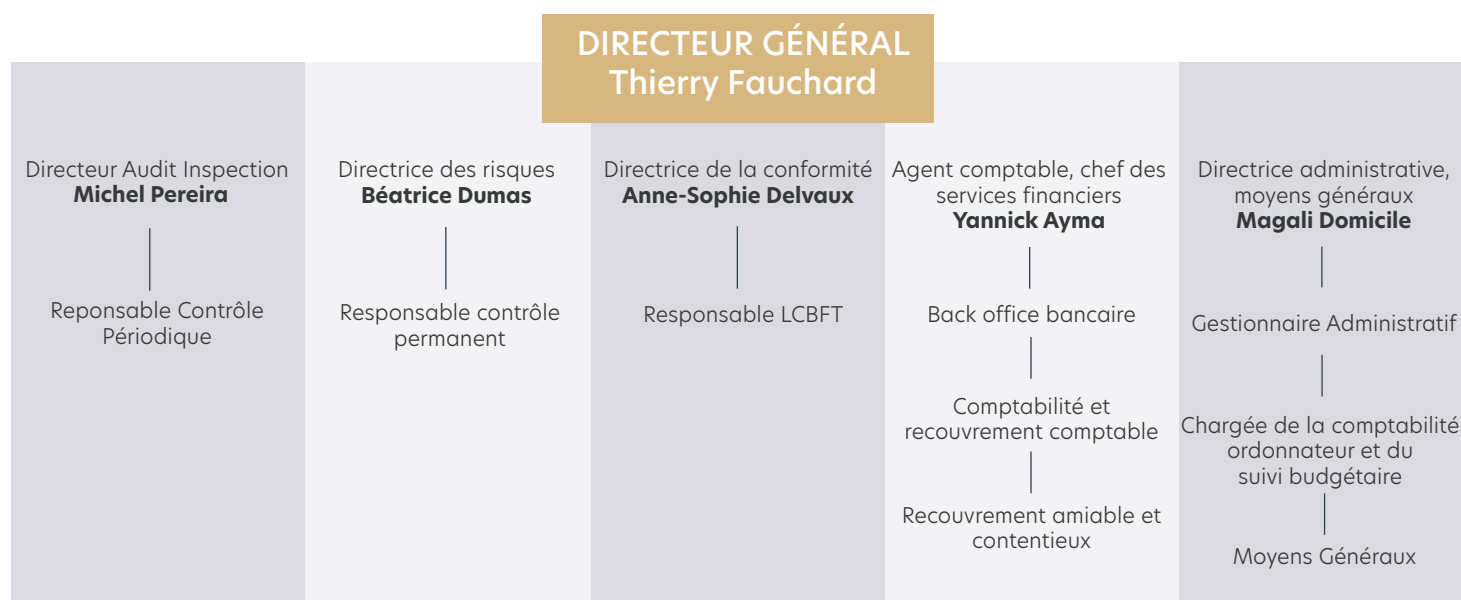
Mme Marianne COENEN DE SOUSA

Mme Sandra NEGRE

Mme Pascale RIBAUT

ORGANIGRAMME

de la Direction au 31 décembre 2022





PAU



AGEN



POITIERS

L'HISTOIRE

Du Crédit Municipal de Bordeaux

Après quelques tentatives au XIV^e, en Bavière, en France ou en Angleterre, qui ont toutes avorté sous la pression des usuriers, c'est en 1492 que le moine italien franciscain, Barnabé de Terni, crée à Pérouse, la première banque de charité nommée « Monte di pietà » (littéralement « Montant de charité »), légitimée par l'Eglise en 1515.

Créé pour permettre aux populations défavorisées de faire face à une situation extrême, le Mont de Piété a franchi les siècles avec le même profil.

Après la création d'un premier Mont de piété à Avignon en 1610, cette institution a été développée en France grâce à Théophraste Renaudot, dans la première moitié du XVII^e siècle.

Les Monts de piété n'existeront qu'en pointillé, subissant la pression permanente des usuriers, jusqu'en 1777, date à laquelle fût officiellement créé le premier Mont de Piété en France, par lettres patentes du Roi Louis XVI.

Alors que la révolution avait fermé les établissements existants, Bonaparte, au début du XIX^e siècle, en demanda l'ouverture dans toutes les grandes villes du pays et les dota d'un monopole, le gage corporel, en 1804.

Le processus d'apport de liquidités temporaires que permettent ces établissements, sous la forme d'un prêt en échange d'un objet de quelque valeur, deviendra rapidement très prisé de la population.

Au XVIII^e siècle, la ville de Bordeaux connaît un grand essor économique.

Le Port de la lune est intégré aux routes commerciales vers les Amériques et devient une plaque tournante du commerce international. Cependant, cet essor économique n'avantage pas les pauvres et l'insécurité frappe les classes laborieuses et populaires.





Théophraste Renaudot

Après plusieurs tentatives infructueuses, le point de départ officiel de la création du Mont de Piété à Bordeaux est dans la lettre adressée le 16 Mars 1801 par M. Dubois, Préfet de la Gironde, à la Commission Administrative des Hospices, lui transmettant le plan de l'institution à créer, intitulé « Établissement de confiance et de prêt sur nantissement ».

Ce premier projet n'aboutit pas mais fût immédiatement suivi d'un second, par lequel plusieurs citoyens souscrivirent à des actions pour créer le « Mont de Piété de Bordeaux », institué par un arrêté préfectoral en date du 1^{er} septembre 1801.

Il sera finalement inauguré le 1^{er} décembre 1801 et confirmé par décret impérial du 30 juin 1806.

Désormais créé, le Mont de piété s'installe dans l'hôtel Leberthon, construit entre 1742 et 1747 pour le premier Président du Parlement de Bordeaux, André-François-Benoît Leberthon. En 1851, il est municipalisé et le Maire en est le président. Mais la Ville ne tient pas à prendre de risques financiers et le Mont de piété se doit d'être autonome et rentable.

Jusqu'en 1847, ses bénéfices sont partagés avec les hospices de la ville. L'activité de cette institution connaît un rapide essor, mais dès la seconde moitié du XIX^e siècle, elle doit s'adapter aux métamorphoses de l'environnement social et législatif.

Au début du XX^e siècle, la société va considérablement changer avec la création des sociétés mutualistes, de la sécurité sociale, de la couverture des accidents du travail, du code du travail, etc.

Toutes ces évolutions vont alléger les charges pesant sur les couches sociales les plus défavorisées et faire perdre au Mont de Piété son fonds de commerce.

Ainsi, petit à petit, il abandonne son caractère exhaustif de secours d'extrême urgence pour se rapprocher de l'environnement bancaire classique.

Cette mutation est institutionnalisée par décret du 24 octobre 1918 aux termes duquel les Monts de Piété deviennent Caisses de Crédit Municipal. Ce décret marque une étape décisive en matière de légitimation de l'établissement comme acteur bancaire, son article 2 autorisant la création d'un service de dépôts et de comptes courants.

Ainsi, le 18 juillet 1919, le Mont de Piété de Bordeaux devient la Caisse de Crédit Municipal de Bordeaux. En 1922, un service de comptes de dépôts et de comptes courants est créé et connaît rapidement un réel succès.

La période de l'entre-deux-guerres marque le début de la baisse régulière du prêt sur gage et le Crédit Municipal se tourne vers des activités de plus en plus bancaires. La clientèle évolue et une population de classe moyenne apparaît.

La loi du 11 juin 1954 manifeste cette évolution et autorise les prêts sur le traitement des fonctionnaires pour asseoir la vocation sociale du Crédit Municipal, les fonctionnaires ayant souvent des difficultés à obtenir des crédits des établissements privés, en raison de la modicité de leurs traitements.

La loi n° 84-46 du 24 janvier 1984, dite « Loi bancaire », place formellement les Caisses de Crédit Municipal au sein de la communauté bancaire, en leur consentant la commercialisation des produits financiers, en sus de l'activité dont elles détiennent toujours le monopole : le prêt sur gages.

Ainsi, les Crédits Municipaux ont à la fois la statut d'Établissement public communal d'aide sociale et le statut d'établissement de crédit.

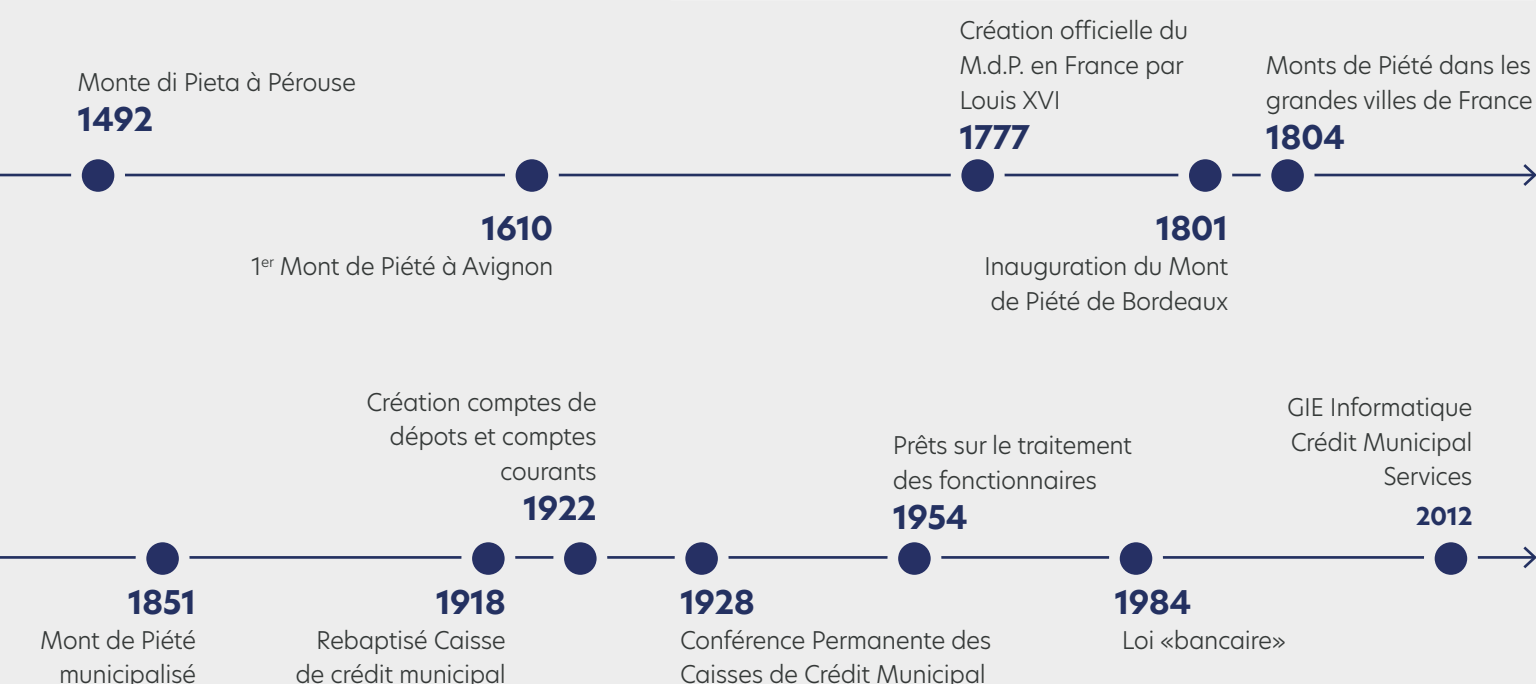
Il y a eu jusqu'à plus d'une centaine de caisses sur le territoire français. Il n'en reste plus que 18 aujourd'hui. Avec plus d'une dizaine d'agences et une présence sur la Nouvelle Aquitaine, les Départements d'Outre mer, le centre-est, la Bretagne et la Normandie, la caisse de Bordeaux couvre la zone géographique la plus étendue.

C'est aussi à Bordeaux, avec la présence d'un ministre, que fut créée en 1928 la Conférence Permanente des Caisses de Crédit Municipal, sous la forme d'une association loi 1901. La CPCCM a pour mission essentielle de rassembler les caisses et de porter leur parole, de défendre leurs intérêts et de mutualiser leurs moyens sur des sujets divers autour de leur statut et de leurs évolutions.

Pour faire face aux investissements requis par les évolutions réglementaires, financières et technologiques, trois caisses fondatrices (Bordeaux, Lyon et Toulon) se sont regroupées en 2012 en un groupement d'intérêt économique (GIE) informatique Crédit Municipal Services. Huit établissements les ont rejointes.

Son financement intervient par participation des caisses membres au prorata de leur activité. Bordeaux en finance 30 % environ. C'est le contributeur le plus important.

MONT DE PIETE 500 ANS D'HISTOIRE, CREDIT MUNICIPAL DE BORDEAUX 220 ANS D'EXISTENCE



NOS MÉTIERS

LE PRÊT SUR GAGE*

notre vocation sociale



- Mission de service public, monopole d'octroi
- Un objet de valeur contre un prêt (or, bijoux, montre, maroquinerie, œuvre d'art, vin, sculpture...)
- Pour tous, sans conditions de ressources
- Une alternative au prêt bancaire

*Hors Dijon, Hors DOM

LES + DU PRÊT SUR GAGE



JOURNÉES D'EXPERTISES GRATUITES

Vous aider à connaître la valeur de vos biens.



VENTES AUX ENCHÈRES

Des rendez-vous où se côtoient amateurs et collectionneurs d'objets de valeur.

LE PRÊT PERSONNEL

libérez vos envies



- Donner un peu d'air à votre budget
- Être accompagné sur toute la durée du projet
- Prêt conso, travaux, voyage, auto...
- Offres de prêts dédiées au secteur public

LES + DES PRÊTS PERSONNELS



REGROUPEMENT DE CRÉDITS

Optimiser les mensualités, rachat de crédits, rachat de dettes.



LE MICRO-CRÉDIT PERSONNEL

Notre action sociale, lutte contre l'exclusion, prévient l'endettement des publics fragiles.

L'ÉPARGNE

un accompagnement de proximité



- Placez votre argent en toute transparence
- Pour les premières économies comme les grands projets...
- Compte sur livret et compte à terme
- Redistribution éthique

LES + DE L'ÉPARGNE



BANQUE AU QUOTIDIEN

Gérer son compte simplement.

Disponible à Orléans, Nevers, Auxerre, Dijon, Besançon et Belfort.

LES + DU CRÉDIT MUNICIPAL DE BORDEAUX

- Des prêts non affectés
- Sans domiciliation de revenus et sans ouverture de compte
- Un accompagnement de proximité sur toute la durée des projets

CHIFFRES CLÉS ET ACTIVITÉ 2022

Activité de Prêt sur Gage

25 475

Le nombre de contrats en stock est en légère baisse, passant de 25 692 en 2021 à 25 475 en 2022.

745 €

C'est le montant moyen d'un prêt sur gage accordé en 2022. Soit + 1,2 % par rapport à 2021 où le prêt moyen accordé était de 736 €.

19 327
K€

Les encours totaux ont augmenté passant de 18 900 K€ en 2021 à 19 327 K€ en 2022, prêts sur gage de haute valeur inclus.

CHIFFRES CLÉS ET ACTIVITÉ 2022

Activité de Crédit et de Collecte

1 820

C'est le nombre de prêts réalisés en 2022 pour un montant de 19 420 K€ soit une baisse de 3.22 % par rapport à 2021.

10 670€

C'est le montant moyen d'un prêt sur une durée moyenne de 51 mois, contre 10 790 € pour une durée moyenne de 53 mois en 2021.

125 579
K€

Les encours de collecte ont baissé, passant de 143 898 K€ en 2021 à 125 579 K€ en 2022.



LIMOGES



ORL ANS



NEVERS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clôturé le 31 décembre 2022

Au Conseil d'Orientation et de Surveillance de la Caisse de Crédit Municipal de Bordeaux

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Orientation et de Surveillance, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Caisse de Crédit Municipal de Bordeaux relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité des risques, remplissant les fonctions de comité d'audit

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS - POINTS CLÉS DE L'AUDIT

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice.

En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir.

Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clôturé le 31 décembre 2022

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- **Exhaustivité de la base des encours de prêts personnels douteux**

- **Risques identifiés et principaux jugements**

De par son activité, la Caisse de Crédit Municipal de Bordeaux est exposée à un risque significatif de crédit portant plus particulièrement sur les prêts personnels et les prêts patrimoniaux. Un risque est avéré dès lors qu'il est probable que l'établissement ne percevra pas tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie, nonobstant l'existence de garantie ou de caution.

Les créances douteuses sont constituées de l'ensemble des encours échus et non échus, garantis ou non, dus par les débiteurs dont un engagement au moins présente un risque de crédit avéré. Une créance est systématiquement déclassée en encours douteux dès lors qu'il existe un impayé de plus de trois mois ou trois impayés (cf. note 2 de l'annexe aux comptes annuels).

Comme indiqué dans la note 2 de l'annexe aux comptes annuels, les créances présentant un risque de crédit avéré donnent lieu à la comptabilisation d'une dépréciation correspondant à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux d'intérêt effectif, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation. S'agissant de la détermination d'éventuelles dépréciations, la Direction du Crédit Municipal est conduite à formuler des hypothèses pour estimer les flux futurs de recouvrement.

Au 31 décembre 2022, les encours de prêts personnels s'élèvent à 90,1 millions d'euros dont 22,3 millions d'euros d'encours douteux, tel que détaillé dans les notes 2-1 et 2-2 de l'annexe.

Nous avons considéré que l'identification de l'ensemble des encours douteux constitue un point clé de l'audit des comptes annuels compte tenu de l'impact du classement comptable en encours douteux sur le montant des dépréciations et sur la présentation de l'actif du bilan.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clôturé le 31 décembre 2022

- **Notre approche d'audit**

Pour apprécier les données et les hypothèses retenues par la Direction pour déterminer le déclassement en créance douteuse sur les dossiers de crédit présentant un risque de nonrecouvrement, nous avons :

1. mené des entretiens avec la Direction afin de prendre connaissance de la gouvernance du processus de déclassement et des procédures et contrôles mis en place ;
2. testé l'efficacité des contrôles clés mis en œuvre par la caisse pour identifier les encours douteux et assurer le correct déversement des données dans les outils informatiques ;
3. effectué des tests de détail pour s'assurer de l'exhaustivité des encours. douteux.

- **Evaluation de la dépréciation des prêts personnels douteux**

- **Risques identifiés et principaux jugements :**

La Caisse de Crédit Municipal de Bordeaux constitue des provisions pour couvrir les risques crédits résultant de l'incapacité de ses clients à faire face à leurs engagements financiers.

Les pertes prévisibles au titre du risque de crédit avéré font l'objet d'une dépréciation correspondant à la différence entre la valeur comptable des prêts et la somme des flux estimés actualisés, comme exposé dans la note 3 de l'annexe. Au 31 décembre 2022, les encours de prêts personnels douteux s'élèvent à 22,3 millions d'euros dépréciés à hauteur de 17,9 millions d'euros, tel que détaillé dans les notes 2-1 et 2-2 de l'annexe.

Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation des dépréciations constituent un domaine d'estimation comptable significatif puisqu'il requiert l'exercice du jugement de la Direction dans le classement des expositions et les hypothèses retenues.

- **Notre approche d'audit**

Pour évaluer le montant des dépréciations à enregistrer sur base statistique, nous avons :

1. pris connaissance des procédures mises en place par le Crédit Municipal de Bordeaux pour évaluer ces dépréciations notamment par des échanges réguliers avec la Direction financière et avec la Direction des risques ;
2. vérifié l'assiette sur laquelle a porté le calcul de la dépréciation et apprécié de la pertinence des hypothèses du modèle de provisionnement ;
3. vérifié l'exactitude arithmétique des calculs réalisés et procédé à un examen des données et des hypothèses utilisées par la Direction pour la détermination des flux futurs estimés actualisés et ainsi des taux de provisionnement appliqués aux créances douteuses ;
4. revu la cohérence de l'évolution des dépréciations, des encours et de la charge du risque.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clôturé le 31 décembre 2022

Lorsque la dépréciation a été déterminée sur base individuelle, nos travaux ont consisté à :

1. apprécier, sur base d'échantillons de dossiers de crédit, les hypothèses et données sous-jacentes retenues par la Direction pour l'estimation des dépréciations ;
2. effectuer des tests de détail sur la valorisation des garanties, notamment sur les prêts patrimoniaux ;
3. contrôler la correcte mise en oeuvre des décisions prises par la Direction.

- **Evaluation du risque de crédit sur les encours sains**

- **Risques identifiés et principaux jugements :**

La Caisse de Crédit Municipal de Bordeaux constitue des provisions pour couvrir les risques crédit non affectés individuellement.

Des provisions collectives au titre des expositions saines sont comptabilisées pour couvrir les risques de crédit attendus sur les douze mois à venir (expositions qualifiées de saines). Ces provisions reposent sur des paramètres de probabilité de pertes en cas de défaut et d'exposition au moment du défaut.

Au 31 décembre 2022, les encours de crédits sains de prêts personnels s'élèvent à 67,8 millions d'euros dépréciés à hauteur de 2,4 millions d'euros, tel que détaillé dans les notes 2-2 et 8 de l'annexe.

Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation des provisions constituent un domaine d'estimation comptable significatif puisqu'il requiert l'exercice du jugement de la Direction dans le classement des expositions et les hypothèses retenues.

- **Notre approche d'audit :**

Pour évaluer le montant de la provision sur encours sains à enregistrer sur base statistique, nous avons :

1. pris connaissance des procédures mises en place par le Crédit Municipal de Bordeaux pour évaluer ces provisions notamment par des échanges réguliers avec la Direction financière et avec la Direction des risques ;
2. vérifié de l'assiette sur laquelle a porté le calcul de la dépréciation et appréciation de la pertinence des hypothèses du modèle de provisionnement ;
3. vérifié de l'exactitude arithmétique des calculs réalisés et procédé à un examen des données et des hypothèses utilisées par la Direction pour la détermination des flux futurs estimés actualisés, de la probabilité de passage en douteux à 12 mois ainsi des taux de provisionnement appliqués aux créances saines.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clôturé le 31 décembre 2022

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directeur et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil d'Orientation et de Surveillance

AUTRES VÉRIFICATIONS OU INFORMATIONS PRÉVUES PAR LES TEXTES LÉGAUX ET RÉGLEMENTAIRES

Désignation du commissaire aux comptes

Nous avons été nommés Commissaire aux comptes du Crédit Municipal de Bordeaux par le Conseil d'Orientation et de Surveillance du 7 octobre 2020. Au 31 décembre 2022, nous étions dans la 3ème année de notre mission.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité des risques, remplissant les fonctions de comité d'audit, de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directeur de l'établissement.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clôturé le 31 décembre 2022

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

1. il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
2. il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
3. il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
4. il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la c à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clôturé au 31 décembre 2022

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

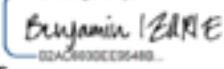
RAPPORT AU COMITÉ DES RISQUES REMPLISSANT LES FONCTIONS DE COMITÉ D'AUDIT

Nous remettons un rapport au comité des risques, remplissant les fonctions de comité d'audit, qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité des risques remplissant les fonctions de comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité des risques remplissant les fonctions de comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris, le 9 mai 2023

DocuSigned by:

02AC6000CE9548B...

BDO Paris
Représenté par Benjamin IZARIE
Associé

LES ETATS FINANCIERS - COMPTE DE RESULTAT

Comptes publiables au 31/12/2022

	31/12/2022	31/12/2021	VARIATION EN %
PRODUIT BANCAIRE	9 152 151,14	9 792 700,52	- 6,54%
Intérêts des prêts personnels	3 628 962,01	4 442 261,26	- 18,31%
Autres produits prêts personnels	905 333,18	1 169 292,11	- 22,57%
Intérêts sur opérations de prêts sur gage	2 433 474,17	2 504 726,51	- 2,84%
Autres produits/opérations de prêts sur gages + Bonis prescrits-Déficits	918 954,47	881 650,74	4,23%
Produits financiers - placements trésorerie	327 802,25	141 512,02	131,64%
Agios + Commissions opérations clientèle	350 825,67	364 808,69	- 3,83%
Produits intérêts SWAP	372 816,66	18 083,33	1 961,66%
Autres produits d'exploitation bancaire	156 977,42	162 604,12	- 3,46%
Reprise provisions sur intérêts douteux clientèle	57 005,30	107 761,74	- 47,10%
CHARGES BANCAIRES	1 302 377,12	1 280 409,18	+ 1,72%
Intérêts épargne à régime spécial	393 024,00	208 103,54	88,86%
Intérêts comptes à terme	457 457,82	586 029,10	- 21,94%
Intérêts bons de caisse	264,89	2 986,90	- 91,13%
Intérêts emprunts interbancaires	26 977,09	28 215,24	- 4,39%
Intérêts sur comptes de trésorerie	1 563,94	6 982,85	- 77,60%
Charges intérêts SWAP	10 977,95	61 126,56	- 82,04%
Autres charges d'exploitation bancaire	412 111,43	386 964,99	6,50%
PRODUIT NET BANCAIRE	7 849 774,02	8 512 291,34	- 7,78%
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	8 256 548,75	8 330 946,91	- 0,89%
Charges de personnel	5 342 843,94	5 435 621,30	- 1,71%
Charges générales d'exploitations	2 627 059,60	2 591 283,24	1,38%
Amortissements	286 645,21	304 042,37	- 5,72%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	- 406 774,73	181 344,43	- 324,31%
COUT DU RISQUE	- 1 112 716,57	-8 419 118,19	- 86,78%
Gains ou pertes sur les actifs immobilisés (+/-)	100 360,42	-8 200,00	- 1 323,91%
Reprise provisions FRBG et règlementées	1 100 000,00	9 100 000,00	- 87,91%
RESULTAT EXCEPTIONNEL	- 43 014,86	358 303,41	- 112,01%
RESULTAT AVANT IMPOT	- 362 145,74	128 729,65	- 452,91%
IMPÔT SOCIETE	0,00	0,00	-
RESULTAT NET	- 362 145,74	128 729,65	- 381,32%

LES ETATS FINANCIERS - BILAN & HORS BILAN (en milliers d'euros)

Comptes publiables le 31/12/2022

ACTIF			PASSIF		
	31/12/22	31/12/21		31/12/22	31/12/21
Caisses, banques centrales	6 805	6 627	Banques centrales	-	-
Créances sur les Ets de crédit	60 500	55 073	Dettes envers les ets de crédit	0	4 101,79
Opérations avec la clientèle	92 281	102 860	Opérations avec la clientèle	127 554	129 278
Obligations et titres à revenus fixes	-	-	Dettes représentées par un titre	828	2 164
Participation et activité portefeuille	159	-	Autres passifs	772	209
Immobilisations incorporelles	47	48	Comptes de régularisation	1 951	2 538
Immobilisation corporelles	2 102	3 623	Provisions pour risques et charges	4 344	4 517
Autres actifs	1 133	811	Emprunts d'investissements	1 072	1 140
Comptes de régularisation	1 795	604	Fonds pour risques bancaires généraux	-	1 100
			Capitaux propres hors FRBG	28 300	28 696
			- Capital souscrit	12 313	12 216
			- Subvention d'équipement	20	22
			- Réserves	12 225	12 225
			- Report à nouveau + / -	4 104	4 104
			- Résultat de l'exercice + / -	- 362	129
TOTAL ACTIF	164 821	169 646	TOTAL PASSIF	164 821	169 646

HORS BILAN		
	31/12/2022	31/12/2021
ENGAGEMENTS DONNES		
Engagement de financement et autorisations de découvert	1 159	453
Engagement de garantie	-	-
Engagement autorisation découvert	1 056	1 080
ENGAGEMENTS RECUS		
Engagement de garantie	25 263	25 434
Engagement de la part des établissement de crédit	-	10 000
Engagement de financement	-	5000
Engagement sur gages corporels	25 888	25 605

INFORMATIONS FINANCIÈRES AU TITRE DU PILIER 3 DE BÂLE III

Indicateurs clés (KMI)		
Montants en millions d'euros	31/12/2022	31/12/2021
FONDS PROPRES DISPONIBLES (MONTANTS)		
Actions ordinaires et assimilées en T1 (CET1)	28,3	29,6
Tiers 1	28,3	29,6
Total des fonds propres	28,3	29,6
ACTIFS PONDÉRÉS EN FONCTION DES RISQUES		
Total des actifs pondérés en fonction des risques (RWA)	105,5	123,8
RATIO DE FONDS PROPRES FONDÉS SUR LE RISQUE EN POURCENTAGE RWA		
Ratio CET1 (%) (avant plancher)	26,81%	23,95%
Ratio Tier 1 (%)	26,81%	23,95%
Ratio global de fonds propres (%)	26,81%	23,95%
EXIGENCE SUPPLÉMENTAIRE DE VOLANT CET1 EN POURCENTAGE DES RWA		
Exigence de volant conservation des fonds propres (%)	2,50%	2,50%
Exigence de volant contracyclique (%)	0%	0%
Total des exigences de volant spécifique CET1 (%)	2,50%	2,50%
Exigences additionnelles totales de pilier 2 - P2R et P2G	3,50%	3,50%
CET1 disponible après satisfaction des exigences minimales de fonds propres de la caisse (%)	12,81%	9,95%
RATIO DE LEVIER BÂLE III		
Mesure totale de l'exposition aux fins du ratio de levier de Bâle III	165,9	206,9
Ratio de levier de Bâle III	17,04%	18,19%
RATIO DE LIQUIDITÉ À COURT TERME (LCR)		
Total des actifs liquides de haute qualité (HQLA)	6	5,8
Total des sorties nettes de trésorerie	2,6	2,7
Ratio LCR (%)	227,13%	213,60%
RATIO DE LIQUIDITÉ À LONG TERME (NSFR)		
Financement stable disponible total (ASF)	140,1	158,6
Financement stable exigé total (RSF)	111,7	121,5
Ratio NSFR (%)	125,43%	130,52%



AUXERRE



BELFORT



BESANCON

RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Exercice clôturé le 31 décembre 2022

Aux membres du conseil d'Orientation et de Surveillance de la Caisse du Crédit Municipal de Bordeaux,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre Caisse de Crédit Municipal, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par le Conseil d'Orientation et de Surveillance.

Nous avons mis en oeuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DU CONSEIL D'ORIENTATION ET DE SURVEILLANCE

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R.225-88 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'orientation et de surveillance

- **Avenant N°2 à la convention de partenariat conclue avec la Caisse Sociale de Développement Local (CSDL)**

Personnes concernées :

- Thierry Fauchard en sa qualité de Directeur Général de la Caisse du Crédit Municipal

Nature et objet :

Convention de partenariat entre le Crédit Municipal de Bordeaux et la Caisse Sociale de Développement Local (« CSDL »).

RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Exercice clôturé le 31 décembre 2022

Modalités :

Le Crédit Municipal de Bordeaux met à la disposition de la CSDL des locaux à usage commercial et administratif pour la réalisation de ses activités, sur trois sites. Cette mise à disposition inclut le chauffage et le nettoyage des dits locaux, le mobilier de bureau, les fournitures de bureau courantes, l'affranchissement du courrier, une ligne téléphonique. Le Crédit Municipal de Bordeaux apporte également son concours sous forme de conseils.

Cette convention a été initialement signée en date du 1er juillet 2018. Elle est d'une durée de 1 an, reconduite tacitement à chaque date d'anniversaire.

En 2022, cette convention a fait l'objet d'un avenant en date du 3 janvier 2022 en lien avec la diminution des prestations d'accompagnement. Cet avenant porte la redevance annuelle payée par la CSDL à la somme forfaitaire de 21 320 euros à compter de l'exercice 2023.

Cet avenant est sans effet sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2022.

CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR LE CONSEIL D'ORIENTATION ET DE SURVEILLANCE

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-57 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par le Conseil d'Orientation et de Surveillance au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

- **Avec Bordeaux Métropole et InCité Bordeaux**

Personnes concernées :

- Alain Anziani en sa qualité de Président de Bordeaux Métropole
- Benoît Gandin en sa qualité de Directeur Général de InCité.
- Thierry Fauchard en sa qualité de Directeur Général de la Caisse du Crédit Municipal de Bordeaux depuis le 1er mars 2021
- Stéphane Gomot en sa qualité de membre du conseil d'orientation et de surveillance du Crédit Municipal de Bordeaux et d'administrateur de InCité Bordeaux
- Pierre de Gaëtan Njikam Mouliom en sa qualité de membre du conseil d'orientation et de surveillance du Crédit Municipal de Bordeaux et d'administrateur de InCité Bordeaux

RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Exercice clôturé le 31 décembre 2022

Nature et objet :

Convention tripartite entre Bordeaux Métropole, InCité et le Crédit Municipal de Bordeaux, qui a été signée le 8 mars 2019. Ce dispositif s'inscrit dans le Programme d'Intérêt Général (PIG) métropolitain.

Conformément aux règles de comptabilité publique, les subventions sont payées sur factures. Or le préfinancement des travaux constitue un point de blocage du dispositif car les ménages éligibles aux aides du PIG, dont les travaux pourraient parfois être subventionnés en intégralité, n'ont pas les moyens d'avancer le montant des travaux. L'objet de cette convention tripartite est de compléter le dispositif PIG par la mise en place d'une caisse d'avance, portée par le Crédit Municipal de Bordeaux, et gérée par l'animateur du PIG InCité.

Modalités :

la Caisse de Crédit Municipal de Bordeaux octroie un prêt au taux de 3% à InCité, les intérêts étant financés par Bordeaux Métropole. Avec cette ressource, le Crédit Municipal de Bordeaux octroie des avances sur subventions, versées directement aux artisans de chaque propriétaire, après saisine d'InCité qui vérifie la conformité des dossiers.

Le taux du prêt pour le propriétaire est de 0% mais il verse mensuellement au Crédit Municipal des frais de dossiers forfaitaires mensuels de 10 euros. InCité, au fur et à mesure des perceptions de subventions, les reverse au Crédit Municipal de Bordeaux. La durée maximum du prêt, fixée initialement à 18 mois, est portée à 36 mois afin d'éviter les décalages de recouvrement. L'enveloppe globale dont dispose le Crédit Municipal de Bordeaux pour cette opération est de 616 000 euros. La convention est établie pour la période 2019 à 2024.

Pour la Caisse de Crédit Municipal de Bordeaux, l'enveloppe d'avances en cours au 31 décembre 2022 est de 63 453,89 euros. Le montant des produits d'intérêts associé à ces avances, comptabilisé au 31 décembre 2022, est de 1670,28 euros.

• Avec la Caisse Sociale de Développement Local (CSDL)

Personnes concernées :

- Thierry Fauchard en sa qualité de Directeur Général de la Caisse du Crédit Municipal de Bordeaux à partir du 1er mars 2021

RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Exercice clôturé le 31 décembre 2022

Nature et objet :

Convention de partenariat entre le Crédit Municipal de Bordeaux et la Caisse Sociale de Développement Local (« CSDL »).

Modalités :

le Crédit Municipal de Bordeaux met à la disposition de la CSDL des locaux à usage commercial et administratif pour la réalisation de ses activités, sur trois sites. Cette mise à disposition inclut le chauffage et le nettoyage des dits locaux, le mobilier de bureau, les fournitures de bureau courantes, l'affranchissement du courrier, une ligne téléphonique, un photocopieur multifonctions, deux véhicules de services. Le Crédit Municipal de Bordeaux apporte également son concours sous forme de conseils. Cette convention a été signée en date du 1er juillet 2018. Elle est d'une durée de 1 an, reconduite tacitement à chaque date d'anniversaire.

En 2022, le Crédit Municipal de Bordeaux a perçu 23 620 € au titre de cette convention.

Afin de permettre la bonne réalisation des actions menées en partenariat avec la CSDL, le Crédit Municipal a accompagné cette dernière par le biais du versement d'une contribution de 23 620 €.

Paris, le 9 mai 2023

DocuSigned by:

BDO Paris
Représenté par Benjamin IZARIE
Associé



DIJON



PERIGUEUX

**ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS DE LA CAISSE
DE CREDIT MUNICIPAL DE BORDEAUX**

1 – PRESENTATION DE LA CAISSE DE CRÉDIT MUNICIPAL DE BORDEAUX

La Caisse de Crédit Municipal de Bordeaux est un établissement de crédit dont l'activité originelle est le prêt sur gage, un service public uniquement proposé par les Caisse de Crédit Municipal. Afin de financer cette activité sociale, le Crédit Municipal de Bordeaux développe des activités bancaires centrées sur les crédits à court et moyen terme aux particuliers et la collecte des dépôts auprès des particuliers et des personnes morales.

2 - PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

a) Généralités : la séparation des exercices

L'ensemble des produits et charges est comptabilisé conformément au principe de l'indépendance des exercices comptables. En conséquence :

- Les intérêts (produits et charges) sont inscrits au compte de résultat prorata temporis ;
- Les charges d'exploitation (frais de personnel, frais généraux, ...) font l'objet, le cas échéant, de régularisation en fin d'exercice (charges à payer, charges payées ou comptabilisées d'avance, ...).

b) Méthodes d'évaluation et de présentation appliquées :

Les comptes annuels de la Caisse de Crédit Municipal de Bordeaux sont établis et présentés conformément aux règles de l'Autorité des Normes Comptables. La présentation des états financiers est donc conforme au règlement ANC 2014-07.

Tous les postes du bilan sont présentés, le cas échéant, nets d'amortissements, de provisions et de corrections de valeur.

Par ailleurs, la Caisse de Crédit Municipal de Bordeaux, Etablissement Public d'aide sociale, présente, conformément aux règles de la comptabilité publique, un compte administratif et un compte financier. Ce dernier fait l'objet d'une certification par l'Agent Comptable de l'Etablissement.

c) Corrections de valeurs

Les règles comptables, les méthodes d'évaluation et les méthodes de calcul des corrections de valeurs utilisées sont décrites et justifiées par rapport aux exercices précédents.

d) Présentation des provisions pour dépréciation

Les montants des provisions pour dépréciation sont ventilés avec les postes d'actif auxquels elles se rapportent.

e) Constatation de provisions

Les provisions sont constatées lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources, sans contrepartie au moins équivalente attendue du bénéficiaire (qu'il soit connu ou pas), sera nécessaire pour éteindre une obligation juridique ou implicite du fait d'événements passés et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

f) Instruments financiers à terme

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions du règlement ANC 2014-07. Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits dans les comptes de hors bilan pour la valeur nominale des contrats. Au 31 décembre, le montant de ces engagements représente le volume des opérations non dénouées à la clôture.

Les principes comptables appliqués diffèrent selon la nature des instruments et les intentions des opérateurs à l'origine.

Les opérations réalisées portent principalement sur des contrats d'échange de taux d'intérêt conclus à titre de couverture. Les produits et charges relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux global sont inscrits prorata temporis au compte de résultat. Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés. Les gains ou les pertes réalisés sur opérations de couverture affectée sont constatés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert. Ils sont comptabilisés sous la même rubrique que les produits et charges de cet élément.

Les deux SWAP de 5 millions d'euros souscrits auprès d'ARKEA ont été remboursés au cours de l'exercice 2022. Au 31/12/2022, il ne subsiste plus aucun instrument financier à terme dans les comptes du crédit municipal de Bordeaux.

g) Traitement des commissions reçues

La Caisse de Crédit Municipal de Bordeaux conformément au règlement ANC 2014-07, étale les commissions reçues à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition d'un concours.

h) Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont initialement inscrites au bilan pour leur prix de revient. Les immobilisations corporelles et incorporelles sont amorties selon les modes et durées indiqués ci -après.

NATURE	MODE	DUREE
Maison d'Habitation	Linéaire	50 ans
Immeubles à usage de bureaux	Linéaire	25 ans
Agencements et installations	Linéaire	10 à 20 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel et outillage	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel et mobilier de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
logiciels - Brevets	Linéaire	2 à 5 ans

3 - FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Compte tenu des difficultés de recouvrement sur certains dossiers SACEM et sur certains dossiers de prêts patrimoniaux, le taux de provisionnement de ces prêts est passé à 67% contre 51% au 31/12/2021. Concernant les prêts patrimoniaux in fine, les provisions ont augmenté de 1 648 Keuros et de 241 keuros sur les prêts SACEM, soit un montant total de 1 889 keuros.

Cet effort de provisionnement complémentaire sur l'exercice 2022 a été pris en compte au niveau de la dotation au FRBG, aucune dotation n'a été enregistrée sur l'exercice 2022, une reprise de 1 100 K€ a été constatée. La dotation au FRBG est donc nulle au 31/12/2022.

La production de prêts personnels sur l'exercice 2022, de l'ordre de 20 millions d'euros n'a pas été suffisante pour maintenir les encours de prêts qui ont ainsi baissé de 77M€ au 31/12/2021 à 68M€ au 31/12/2022.

Une opération de cession de créances contentieuse initialement prévue sur le troisième trimestre 2022 a été reportée au premier trimestre 2023 pour un montant d'environ 4.4M€.

Les deux SWAP de 5 millions d'euros souscrits auprès d'ARKEA ont été remboursés au cours de l'exercice 2022, ce remboursement a permis d'enregistrer des produits financiers à hauteur de 368 keuros.

La guerre en Ukraine débutée le 24 février 2022 par l'invasion de l'Ukraine par la Russie est un événement géopolitique majeur, qui a des conséquences sur les évolutions macroéconomiques actuelles et futures, en France comme dans l'ensemble de la zone euro. Ses répercussions affectent aussi bien l'inflation que la croissance. Au-delà de l'impact quasi immédiat de la hausse des prix de l'énergie et d'autres matières premières, l'incertitude entourant les évolutions futures est également très forte.

La caisse de Crédit Municipal de Bordeaux n'est pas directement impactée par la guerre en Ukraine : elle ne détient ainsi aucun engagement sur des contreparties ukrainiennes ou russes.

4 – NOTES SUR LE BILAN

Note 1 – CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDITS

CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT		
<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2021	31/12/2022
Total avant déduction	55 073	60 500
Créance de centralisation Caisse des Dépôts et Consignation présentée en déduction de l'épargne réglementée (1)	15 390	15 419
Total après déduction de la créance de centralisation auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation	39 683	45 081
A vue	27 183	9 581
A terme	12 500	35 500
≤ 3 mois		
> 3 mois et ≤ 1 an		16 000
> 1 an et ≤ 5 ans	12 500	19 500
> 5 ans		
Total générale	39 683	45 081

Depuis l'exercice 2020, conformément au règlement ANC 2020-10, la caisse de Crédit Municipal compense la créance sur le Fonds d'épargne de la Caisse des dépôts et consignations. Cette créance, qui était présentée précédemment dans le poste Créances sur les établissements de crédit à l'actif du bilan, est désormais présentée au passif du bilan en déduction des comptes d'épargne réglementée dans la rubrique Opérations avec la clientèle. Le montant compensé au 31 décembre 2022 est de 15 419 K€.

Note 2 – CRÉDITS A LA CLIENTELE ET PROVISIONS

Les crédits à la clientèle émis sont inscrits au bilan à leur valeur nominale, nette des provisions constituées sur risque de crédit.

Les garanties reçues au titre des prêts sur gages sont présentées en engagements hors bilan reçus, page 3. La valeur comptable de l'ensemble des garanties prises sur un même crédit est limitée à l'encours de ce crédit.

Les créances douteuses sont constituées de l'ensemble des encours échus et non échus, garantis ou non, dus par les débiteurs dont un engagement au moins présente un risque de crédit avéré. Un risque est avéré dès lors qu'il est probable que l'établissement ne percevra pas tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie, nonobstant l'existence de garantie ou de caution. Le reclassement en encours douteux s'opère systématiquement lorsqu'il existe un impayé de plus de trois mois ou trois impayés.

Au sein de l'encours douteux, les créances douteuses compromises sont les créances pour lesquelles aucun reclassement en encours sain n'est prévisible. Sont en particulier identifiées comme telles les créances déchues de leur terme et les créances qui sont douteuses depuis plus d'un an.

Les créances irrécouvrables sont inscrites en pertes et les provisions correspondantes font l'objet d'une reprise.

Les créances douteuses sont réinscrites en encours sain quand les règlements reprennent de façon régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine, et lorsque la contrepartie ne présente plus de risque de défaillance.

La dépréciation pour encours douteux compromis est inscrite au compte de résultat en coût du risque pour sa totalité et au bilan en diminution de l'encours correspondant.

Les provisions pour risques avérés sont complétées par des provisions pour risques non avérés sur certaines contreparties.

Les créances qui sont restructurées à des conditions hors marché sont identifiées dans une sous-catégorie spécifique jusqu'à leur échéance finale. Elles font l'objet du calcul d'une décote représentative de la valeur actuelle de l'écart d'intérêt futur. Cette décote est inscrite au compte de résultat en coût du risque et au bilan en diminution de l'encours correspondant. Elle est rapportée au compte de résultat, dans la marge d'intérêt, selon un mode actuariel sur la durée du prêt.

Les provisions pour pertes probables couvrent l'ensemble des pertes prévisionnelles, calculées par différence entre les capitaux restant dus et les flux prévisionnels. Le risque est apprécié créance par créance en tenant compte de la valeur actuelle des garanties reçues. Pour les petites créances aux caractéristiques similaires, une estimation statistique est retenue lorsqu'elle est plus appropriée. Cette estimation statistique est réalisée à partir de l'historique des flux d'encaissement actualisés au taux moyen des créances douteuses compromises. Le taux de perte probable est alors calculé à partir du taux de recouvrement ($1 - \text{taux de recouvrement}$).

Les intérêts sur créances douteuses sont comptabilisés en produits d'exploitation bancaire, y compris pour les créances douteuses compromises, et sont intégralement provisionnés.

Par ailleurs, la Caisse du Crédit Municipal de Bordeaux a constaté au passif de son bilan des provisions pour risques et charges destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, telles que les provisions pour dépréciation collectives. Ces dernières visent à couvrir des risques pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement une probabilité de non-recouvrement partiel, sur des encours non classés en douteux.

Le crédit municipal de Bordeaux respecte le règlement de l'ANC 2014-07 relative au risque de crédit.

1 – Situation des crédits à la clientèle :

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2021	31/12/2022
PRETS SUR GAGES :		
- Encours sain	17 568	18 351
- Créances douteuses	2 753	2 521
- Provisions	1 167	1 089
- Total net :	19 154	19 783
PRETS PERSONNELS :		
- Encours sain	77 054	67 747
- CB Différés	267	254
- Créances douteuses	23 130	22 345
- Provisions créances douteuses	16 810	17 874
- Total net :	83 641	72 472
DEPOTS A VUE :		
- Encours sains	66	26
- Encours douteux	284	242
- Provision	284	242
- Total net :	66	26
Total crédits à la clientèle	102 860	92 281

Le taux de provision global s'élève à :

- 89.38 % en 2022 contre 87.49 % en 2021 pour l'encours douteux compromis ;
- 19.60 % en 2022 contre 13.05 % en 2021 pour l'encours surendetté sain ;
- 60.77 % en 2022 contre 56.41 % en 2021 pour l'encours douteux des prêts personnels ;
- 100,00 % en 2022 et 2021 pour les contentieux bancaires.

2 – Répartition des encours de crédit :

a) Créances saines et douteuses au 31 décembre 2022 :

<i>en milliers d'euros</i>	Créances saines		Créances douteuses		Dont créances douteuses compromises	
	Brut (1)	Provision (2)	Brut (3)	Provision (4)	Brut	Provision
Prêts sur gages	18 351	-	2 521	1 089	-	-
Prêts personnels	67 747	2 389	22 345	17 874	12 370	11 659
CB différés	254					
Dépôts à vue	26		242	242	-	-
Total	86 378	2 389	25 108	19 205	12 370	11 659

b) Créances saines et douteuses au 31 décembre 2021 :

Créances saines et créances douteuses

<i>en milliers d'euros</i>	Créances saines		Créances douteuses		Dont créances douteuses compromises	
	Brut (1)	Provision (2)	Brut (3)	Provision (4)	Brut	Provision
Prêts sur gages	17 568	-	2 753	1 167	-	-
Prêts personnels	77 054	2 598	23 130	16 810	10 128	9 324
CB différés	267					
Dépôts à vue	66		284	284	-	-
Total	94 955	2 598	26 167	18 261	10 128	9 324

Total opérations à la clientèle : (1)+(3)-(4) = 102 861

A la demande de l'ACPR, 16 prêts patrimoniaux pour un montant de 12 987 K€ avaient été déclassés en douteux sur l'exercice 2019. Au 31 décembre 2022, l'encours de ces prêts s'élève à 12 397 K€, plusieurs de ces prêts ont été provisionnés à hauteur de 8 330 K€ compte tenu des difficultés de recouvrement.

c) Créances restructurées :

Dans l'encours sain, les créances restructurées à des conditions hors marché représentent un montant de 899 milliers d'euros (845 milliers d'euros au 31 décembre 2021) qui engendre une décote dont la valeur nette est de 125 milliers d'euros au 31 décembre 2022 (107 milliers d'euros au 31 décembre 2021).

d) Encours de crédit selon la durée restant à courir

CREANCES <i>en milliers d'euros</i>	2022				
	Total	≤ 3 mois	> 3 mois et ≤ 1 an	> 1 an et ≤ 5 ans	> 5 ans
Prêts à la clientèle	92 281	22 684	21 176	41 769	6 652

CREANCES <i>en milliers d'euros</i>	2021				
	Total	≤ 3 mois	> 3 mois et ≤ 1 an	> 1 an et ≤ 5 ans	> 5 ans
Prêts à la clientèle	102 860	25 244	21 313	47 722	8 581

Note 3 – IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont initialement inscrites au bilan pour leur prix de revient.

Mouvements des immobilisations :

<i>en milliers d'euros</i>	Valeur brute 31/12/2021	Acquisitions en 2022	Cessions en 2022	Valeur brute 31/12/2022
Terrains	307			307
Constructions	6 491		980	5 511
Logiciels	265	19		285
Marques	-	-		-
Matériel hors informatique	467	14		481
Matériel informatique	432	16		449
Matériel de transport	267	-	11	256
Mobilier et matériel de bureau	356	3	-	359
Aménagements installations	1 790	28	-	1 818
AAI sur sol d'autrui	368	12	-	381
Immobilisation incorporelles en cours	-	-	-	-
Immobilisation corporelles en cours	409	-	409	-
MONTANT BRUT	11 152	93	1 400	9 845

Mouvements des amortissements des immobilisations :

<i>en milliers d'euros</i> <i>Amortissements</i>	Amortissements 31/12/2021	Dotations en 2022	Reprises en 2022	Amortissements 31/12/2022
Terrains	-	-	-	-
Constructions	4 199	88	61	4 226
Logiciels	217	20		237
Marque	-	-		-
Matériel hors informatique	451	6		458
Matériel informatique	324	36		360
Matériel de transport	180	37	11	206
Mobilier et matériel de bureau	343	3		346
Aménagements installations	1 486	74		1 560
AAI sur sol d'autrui	281	23		304
MONTANT BRUT	7 482	287	72	7 696

Note 4 – COMPTES DE RÉGULARISATION

a/ Actif :

<i>en milliers d'euros</i>	2021	2022
Sommes non ventilées	110	1 291
Chèques et Cartes Bleues à recouvrer	-	-
Produits à recevoir	372	458
Factures payées ou comptabilisées d'avance	43	46
Etat impôt société	79	-
TOTAL DU COMPTE DE REGULARISATION ACTIF	604	1 795

b/ Passif :

<i>en milliers d'euros</i>	2021	2022
Encaissements sur crédit à la clientèle non ventilés	2 114	1 792
Primes perçues d'avance sur obligataires	-	-
Produits comptabilisés d'avance	-	-
Commissions perçues en attente d'imputation	-	-
Charges à payer	424	159
Impôt Société	-	-
TOTAL DU COMPTE DE REGULARISATION PASSIF	2 538	1 951

Note 5 – DETTES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

<i>en milliers d'euros</i>	≤ 3 mois	> 3 mois et ≤ 1 an	> 1 an et ≤ 5 ans	> 5 ans	Total 2021
Échéancier des dettes sur les établissements de crédit	17	52	219	784	1 072

Note 6 – OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE

DETTES	2022				
	Total	≤ 3 mois	> 3 mois et ≤ 1 an	> 1 an et ≤ 5 ans	> 5 ans
Total après déduction de la créance de centralisation auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation	127 073				
Créance de centralisation Caisse des Dépôts et Consignation présentée en déduction de l'épargne réglementée	15 419				
Total avant déduction	142 492				
Dettes envers la clientèle :					
- DAV	46 341	46 341			
- Epargne non réglementée	35 914	1 968	10 690	23 256	0
- Epargne réglementée	44 237	44 237			
- Bonis sur gages	534	534			
- Exedents de versements	47	47			
TOTAL	127 073	93 127	10 690	23 256	0

Les montants sont indiqués hors ICNE (montant des ICNE au 31 décembre 2022 : 1 309 K€)

DETTES	2021				
	Total	≤ 3 mois	> 3 mois et ≤ 1 an	> 1 an et ≤ 5 ans	> 5 ans
Total après déduction de la créance de centralisation auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation	127 887				
Créance de centralisation Caisse des Dépôts et Consignation présentée en déduction de l'épargne réglementée	15 390				
Total avant déduction	143 277				
Dettes envers la clientèle :					
- DAV	43 008	43 008			
- Comptes à terme	54 047	7 370	9 670	37 007	0
- Epargne réglementée	30 416	30 416			
- Bonis sur gages	375	375			
- Exedents de versements	41	41			
TOTAL	127 887	81 210	9 670	37 007	0

Les montants sont indiqués hors ICNE (montant des ICNE au 31 décembre 2021 : 1 391 K€)

Note 7 – DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

2) DETTES

<i>en milliers d'euros</i>	2021		2022	
	DEBUT	FIN	DEBUT	FIN
Bons de caisse	3 190	2 164	2 164	828
TOTAL DETTES	3 190	2 164	2 164	828

<i>en milliers d'euros</i>	≤ 3 mois	> 3 mois et ≤ 1 an	> 1 an et ≤ 5 ans	> 5 ans	Total 2022
Dettes représentées par un titre	828	0	0	0	828

Note 8 – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

<i>en milliers d'euros</i>	SOLDE 31/12/2021	DOTATION (+)	UTILISATION (-)	REPRISE (-)	SOLDE 31/12/2022
Provision pour risques et charges (*)	1 919	1 955	-	1 919	1 955
Provisions pour impôts	-	-	-	-	-
Provision encours sain prêts personnels	2 598	2 389	-	2 598	2 389
TOTAL	4 517	4 344	-	4 517	4 344

(*) Pour mémoire, suite aux observations formulées par l'ACPR (notamment coût de portage SACEM et requalification de taux de certains prêts patrimoniaux), une provision pour risques et charges a été comptabilisée dans les comptes 2020 pour un montant total de 1 474 K€, en 2022, cette provision est de 1 281 K€.

Note 9 – ENGAGEMENTS HORS BILAN

<i>en milliers d'euros</i>	HORS BILAN					
			2021		2022	
	31/12/2021	31/12/2022	- 1 AN	+ 5 ANS	- 1 AN	+ 5 ANS
ENGAGEMENTS DONNES						
en faveur de la clientèle	453	1 159	453	-	1 159	-
Autres engagements donnés	1 080	1 056	1 080	-	1 056	-
			-			
ENGAGEMENTS RECUS						
Engagements de garantie - PP	25 434	25 263	25 434	-	25 263	-
Engagements reçus des Ets.de crédit	5 000	-	5 000	-	-	-
Engagements de garantie - SWAP	10 000	-	10 000	-	-	-
Engagement reçus (gages corporels)	25 605	25 888	25 605	-	25 888	-
TOTAL DONNE	1 533	2 215	1 533	-	2 215	-
TOTAL RECU	66 039	51 151	66 039	-	51 151	-

1) Les engagements donnés :

Les engagements en faveur de la clientèle s'élèvent à 2 215 K € dont 1 159 K€ représentent les prêts à accorder aux clients, en instance de traitement et 1 056 K€ représentent les autorisations de découverts.

2) Les engagements reçus :

La Caisse détient des garanties hypothécaires pour un montant de 25 263 K€ relatif aux prêts patrimoniaux. Par ailleurs, des gages corporels sont estimés au 31 décembre 2022 à 25 888 K€.

Les deux SWAP de 5 millions d'euros souscrits auprès d'ARKEA ont été remboursés au cours de l'exercice 2022.

Note 10 - CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres de la Caisse de Crédit Municipal de Bordeaux comprennent :

- Le capital : compte tenu du statut d'Etablissement Public, le capital n'est pas divisé en actions mais se compose de la dotation initiale, des excédents capitalisés (capitalisation des résultats non distribués) et des bonis prescrits (réalisation des gages).
- Les fonds propres incluent notamment des réserves libres pour un montant de 12 225 milliers d'euros.
- Fonds pour Risques Bancaires Généraux, ces fonds sont destinés à couvrir les risques inhérents aux activités de l'établissement, conformément aux conditions requises par le règlement ANC 2014-07.
- Le résultat de 2021 d'un montant de 128 729.65 euros a fait l'objet, selon la décision du Conseil d'Orientation et de Surveillance du 13 mai 2022, de la répartition suivante :
 - affectation de 96 781.63 euros en bonis prescrits,
 - affectation de 31 948,02 euros versés au CCAS de la ville de Bordeaux.

LES FONDS PROPRES :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2021	Affectation du résultat	31/12/2022
Capital	12 216	97	12 313
Subvention d'équipement	22		20
Réserves	12 225		12 225
Fonds pour risques bancaires généraux	1 100	- 1 100	-
Report à nouveau	4 104	-	4 104
Versement CCAS Bordeaux + Autre			
Résultat	129		- 362
TOTAL	29 796	- 1 003	28 300

5 – NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Produits et charges :

L'ensemble des produits et charges est comptabilisé conformément au principe de l'indépendance des exercices comptables.

En conséquence :

- Les intérêts (produits et charges) sont inscrits au compte de résultat prorata temporis ;
- Les charges d'exploitation (frais de personnel, frais généraux, ...) font l'objet, le cas échéant, de régularisation en fin d'exercice (charges à payer, charges payées ou comptabilisées d'avance, ...).

Note 11 – DÉCOMPOSITION DU PRODUIT NET BANCAIRE

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2021	31/12/2022
Intérêts et produits assimilés	7 439	6 998
Sur opération avec les établissements de crédit	43	449
Sur opérations avec la clientèle	7 396	6 549
Intérêts et charges assimilés	893	890
Sur opération avec les établissements de crédit	96	39
Sur opérations avec la clientèle	797	851
Commissions (produits)	2 172	1 993
Commissions d'assurances Prêts personnels	808	851
Produits divers Prêts sur gage	900	693
Produits SIT et CB	100	99
Diverses commissions	365	351
Commissions (charges)	359	361
Charge SIT et CB	359	361
Autres produits	205	180
Plus-value sur réalisation de gages	97	88
Divers produits d'exploitation bancaire	108	92
Autres charges	50	71
Moins-value sur réalisation de gages	23	20
Divers charges d'exploitation bancaire	28	51
Produit Net Bancaire	8 512	7 850

Note 12 – VENTILATION DES COMMISSIONS

<i>En milliers d'euros</i>	CHARGES		PRODUITS	
	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2022
Produits divers PSG + + Com. assurances PP + diverses Com.	-	-	- 2 172	- 1 994
Charges SIT et CB	359	361	-	-
TOTAL	359	361	2 172	1 994

Note 13 – CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

(hors amortissements)

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2021	31/12/2022
Salaires et traitements	3 419	3 390
Charges sociales	1 628	1 611
- dont charges de retraite	450	420
Impôts et taxes/salaires	378	333
Jetons de présence	10	9
Total charges de personnel	5 435	5 343
Autres impôts et taxes	186	59
Frais administratifs (*)	2 405	2 568
TOTAL	8 026	7 970

(*) Dont honoraires Commissariat aux comptes : 20 K€ en 2021 et 20 K€ en 2022.

Note 14 – COÛT DU RISQUE

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2021	31/12/2022
Provisions prêts personnels :		
- Encours sain :	1 936	2 598
- Créances douteuses et litigieuses (*) :	9 066	16 104
- Actualisation créances contentieuses :	-	-
- Reprise provision pour risque :	-	-
Provisions prêts sur gages :		
- Sur créances douteuses et litigieuses :	645	651
Provisions contentieux bancaires :	377	284
Total reprises :	12 024	19 637
Provisions prêts personnels :		
- Encours sain :	2 598	2 389
- Créances douteuses et litigieuses :	16 105	17 150
- Actualisation créances contentieuses :	-	-
- Dotation provision pour risque :	-	-
Provisions prêts sur gages :		
- Sur créances douteuses et litigieuses :	651	631
Provisions contentieux bancaires :	284	242
Total dotations :	19 638	20 412
Créances irrécouvrables :	806	339
Recouvrement après admission en NV :	1	-
Produits coût du risque :	-	-
Coût du risque :	- 8 419	- 1 113

(*) dont 305 K€ de créances irrécouvrables en 2022 couvertes par provisions contre 656 K€ en 2021

Note 15 – RESULTAT EXCEPTIONNEL

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2021	31/12/2022
Charges exceptionnelles	- 2 562	- 1 968
Produits exceptionnels	2 920	1 925
TOTAL	358	- 43

Les charges et les produits exceptionnels sont principalement constitués des provisions pour risques et charges et des reprises pour provisions pour risques et charges.

Note 16 – CHARGE FISCALE

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2021	31/12/2022
IMPOT SOCIETE DU AU TITRE DE L'EXERCICE	-	-
IMPOTS, PAYES OU DEDUITS, AU TITRE DE L'EXERCICE ANTERIEUR	-	-
IMPOTS PAYES AU TITRE DE L'EXERCICE	79	-
SOLDE DES IMPOTS DE L'EXERCICE, A PA YER OU A RETENIR, SUR EXERCICE POSTERIEUR	- 79	-

Note 17 – IMPÔT SUR LE BÉNÉFICE

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2021	31/12/2022
IS sur résultat ordinaire	-	-
IS sur résultat exceptionnel	-	-
TOTAL	-	-

Note 18 – ENGAGEMENT ENVERS LE PERSONNEL

Les agents des Caisses de Crédit Municipal sont des fonctionnaires relevant de la fonction publique territoriale et sont soumis au décret n°85-1250 du 26 novembre 1985, qui précise que :

- La période de référence des congés payés va du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.
- Le congé dû pour une année de service accomplie ne peut se reporter sur l'année suivante.

Aucune provision pour congés payés n'est à constituer à ce titre pour les agents titulaires, conformément au décret 88-145 du 15 février 1988. Au 31 décembre 2022, une provision, d'un montant de 13 679.48 €, a été constituée pour les agents non titulaires.

Les congés payés affectés dans le « compte épargne temps » font toutefois l'objet d'une provision pour le personnel titulaire et le personnel contractuel. Au 31 décembre 2022, cette provision s'élève à 148 809.50 euros.

Note 19 – EFFECTIFS

EFFECTIF EN EQUIVALENT TEMPS PLEIN	31/12/2021	31/12/2022
Fonctionnaires *	40,00	36,00
Auxiliaires et contractuels	58,00	61,00
TOTAL	98,00	97,00

EFFECTIF ANNUEL MOYEN	31/12/2021	31/12/2022
Catégorie A	21	22
Catégorie B	21	22
Catégorie C	56	53
TOTAL	98	97

* Il y a 1 personnel titulaire mis en disponibilité.

- Rémunération allouée aux membres du C.O.S : 9 000 euros
- Engagement pris pour leur compte au titre de garantie : Néant

Note 20 – AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

en milliers d'euros

DETERMINATION DU RESULTAT A AFFECTER	Année 2022
Bénéfice de l'exercice	-
ou	
Perte de l'exercice	- 362
Report à nouveau bénéficiaire	4 104
ou	
Report à nouveau déficitaire	
TOTAL DES SOMMES EN INSTANCE D'AFFECTATION	3 742
Réserves et plus-values mises en réserve	
Parts Bénéficiaires (bonis périmés)	88
Affectation organismes d'œuvres sociales	-
Excédents capitalisés	
Affectation au capital	
Report à nouveau bénéficiaire à la fin de l'exercice	3 654
TOTAL DES AFFECTATIONS DU RESULTAT EN N+1	3 742
Report à nouveau déficitaire	
Prélèvement sur les réserves	
Résultat déficitaire	

Attesté pour concordance avec les comptes annuels qui, dans notre rapport général en date du, ont fait l'objet d'une certification sans réserve.

Certifié conforme : le Directeur Général du Crédit Municipal de Bordeaux, Thierry Fauchard.

Le rapport de gestion du Crédit Municipal de Bordeaux est tenu à la disposition du public au Siège de l'Etablissement : 29, rue du Mirail, 33000 BORDEAUX.

12 AGENCES SOCIALES ET SOLIDAIRES À VOTRE SERVICE

Contactez-nous pour un entretien personnalisé !



LE PRÊT
SUR GAGE



LE PRÊT
PERSONNEL



L'ÉPARGNE



LE COMPTE
COURANT

AGEN

77, rue Montesquieu
agenceagen@ccmps.fr
05 53 95 32 94

AUXERRE

45, av. Jean Jaurès
agenceauxerre@ccmps.fr
03 86 72 15 30

BELFORT

2, rue de l'As de Carreau
agencedebelfort@ccmps.fr
03 84 22 27 50

BESANÇON

17, av. Élisée Cusenier
agencedebesancon@ccmps.fr
03 81 83 07 80

BORDEAUX - SIEGE

29, rue du Mirail
agencedebordeaux@ccmps.fr
05 56 33 37 77

DIJON

1, place de la République
agencededijon@ccmps.fr
03 80 44 11 20

LIMOGES

18, rue des Tanneries
agencedelimoges@ccmps.fr
05 55 33 60 00

NEVERS

6, av. du Général de Gaulle
agencedenevers@ccmps.fr
03 86 71 66 86

ORLÉANS

19, rue Bannier
agenceorleans@ccmps.fr
02 38 54 46 46

PAU

8, cours Bosquet
agencedepau@ccmps.fr
05 59 27 54 00

PÉRIGUEUX

5, rue Sirey
agencedeperigueux@ccmps.fr
05 53 35 98 94

POITIERS

138 bis, av. de la Libération
agencedepoitiers@ccmps.fr
05 49 30 62 77

CONTACTEZ AUSSI NOS DÉLÉGUÉS TERRITORIAUX

Bretagne

Frédéric Goussin
06 86 51 72 38

Antilles - Guyane

Loïc Marquet
06 90 33 19 64

Normandie

Guillaume Buon
06 21 11 02 99

La Réunion

Natacha de Barros
05 56 33 37 77 - 06 25 03 49 64

Autres régions

Contactez le Siège à Bordeaux
05 56 33 37 77

